



Nendaz
Cité de l'énergie



nendazpanorama

N° 116 | DÉCEMBRE 2014

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

Convocation à l'Assemblée primaire et budgets 2015	2
Message du Conseil municipal à l'Assemblée primaire	8
Décisions du Conseil communal	12

NENDAZENSEMBLE

Unis pour une vie nocturne harmonieuse en station	15
Le premier citoyen de Suisse est nendard !	16
La Commune contribue aux manifestations	18
Les métiers du tourisme : collaborateur information et animation	18
Rose-Claire Schüle primée à 93 ans	20
Ecoutez notre patois	20

NENDAZDURABLE

Se chauffer futé pour économiser	21
Nendaz a été nommé pour le Prix Flux 2014	22
Esprit Nature	22

NENDAZBOUGE

Remise à neuf de la traversée de Haute-Nendaz	23
Bientôt des appartements protégés à Haute-Nendaz	24
Nendaz a sa Jeunesse	25
Stop à la violence à l'école	26
La Maison de la culture ouvre ses portes	28
Concert de deux talents de Nendaz	29
Nendaz Sport	29
Les news de l'ASPEN	30

NENDAZPRATIQUE

Agenda	31
--------------	----

Edité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Brigitte Fournier

Pour la première fois depuis avril 2004, le Nendaz Panorama fait la part belle aux finances communales et ouvre ses pages à la présentation des projets de budgets 2015 de la Bourgeoisie et de la Municipalité de Nendaz qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée primaire le 18 décembre prochain.

Le contexte économique incertain découlant des résultats de certains scrutins populaires et de l'issue encore indéterminée de votations fédérales à venir, tout comme de la cherté du franc suisse, rend difficile la prévision des recettes 2015. De plus, de l'acceptation ou non par le Grand Conseil valaisan du projet de budget proposé par le Conseil d'Etat dépend l'attribution d'éventuelles nouvelles charges aux ménages communaux.

Malgré ces difficultés, le budget de fonctionnement présenté est équilibré avec une faible croissance des dépenses de 1.6% par rapport au budget 2014. Cette augmentation des dépenses tient compte d'un taux de renchérissement nul (pour le calcul des salaires par exemple) et est presque entièrement à attribuer aux amortissements supplémentaires à réaliser sur les importants investissements effectués depuis 2011. De son côté, l'estimation à la hausse de 2.8% des recettes se base sur les chiffres de l'année 2013, sur l'évolution des comptes observée durant les exercices précédents ainsi que sur les informations et perspectives financières et économiques.

Comme déjà mentionné, les investissements prévus pour 2015 sont conséquents : Fr. 16'495'000.- de dépenses brutes consacrées, notamment, à la fin de l'agrandissement de l'école d'Aproz, à l'agrandissement et à la rénovation de la crèche du P'tit Bec, à la rénovation des routes cantonales et communales, à la maintenance et à la mise en conformité du réseau d'eau potable.

Si j'ai cité l'article de 2004, c'est parce qu'il présentait l'endettement communal au 30.03.2004 et que la comparaison avec la situation actuelle est fort intéressante. En effet, le poste « dettes à moyen et long terme » avoisinait les 43,5 millions de francs pour 1,5 millions d'intérêts annuels, alors qu'au 31.12.2013 les dettes s'élèvent à 42,3 millions de francs pour 0.87 millions de charges financières. A relever qu'entre ces deux dates, plus de 100 millions de francs ont été dépensés au chapitre des investissements bruts ce qui relève la force financière en constante augmentation de notre Commune.

Les autres articles proposés dans cette édition de décembre traitent de sujets fort variés, ce qui prouve bien la complexité et la diversité des tâches dans lesquelles sont impliqués les différents services communaux.

Mais tout a un coût. Pour le moment votre administration peut bien souvent répondre favorablement aux différentes sollicitations qui lui parviennent. Combien de temps pourra-t-il encore en être ainsi ?

Brigitte Fournier,
conseillère communale ■



budget 2015

CONVOCATION

L'Assemblée primaire et bourgeoise de Nendaz
est convoquée pour le

JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014 À 20 H

à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole (séance du 16 juin 2014)
2. Approbation du budget 2015 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2015 de la Municipalité
4. Présentation du plan financier
5. Convention entre les communes d'AggloSion
6. Divers

L'assemblée sera suivie d'un vin chaud offert aux participants.

Dans ce Nendaz Panorama ne figure qu'un récapitulatif des budgets de fonctionnement et des investissements de la Bourgeoisie et de la Municipalité. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité par le public au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Ils sont également publiés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.nendaz.org/commune/budgets-comptes.html.

La version papier complète des budgets peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'Administration communale

budget 2015 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2015 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 6 novembre 2014.

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 829'380.-, un total de revenus de Fr. 870'500.- et dégage une marge d'autofinancement de Fr. 41'120.- avant prise en compte des amortissements de Fr. 62'350.-.

Le compte des investissements enregistre Fr. 105'000.- de dépenses pour Fr. 69'000.- de recettes, ce qui correspond à Fr. 36'000.- d'investissements nets. Le budget laisse apparaître un excédent de financement de Fr. 5'120.- et une diminution de fortune de Fr. 21'230.-.

Aperçu général du compte administratif

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTE 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	ÉCART	%
Charges financières - fr.	860'145.15	724'380.00	829'380.00	105'000.00	14.50%
Revenus financiers + fr.	919'619.68	788'600.00	870'500.00	81'900.00	10.39%
Marge d'autofinancement = fr.	59'474.53	64'220.00	41'120.00	-23'100.00	-35.97%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement + fr.	59'474.53	64'220.00	41'120.00	-23'100.00	-35.97%
Amortissements ordinaires - fr.	59'726.00	66'000.00	62'350.00	-3'650.00	-5.53%
Excédent de charges = fr.	251.47	1'780.00	21'230.00		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	339'426.00	510'000.00	105'000.00	-405'000.00	-79.41%
Recettes - fr.	274'000.00	345'000.00	69'000.00	-276'000.00	-80.00%
Investissements nets = fr.	65'426.00	165'000.00	36'000.00		

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement + fr.	59'474.53	64'220.00	41'120.00	-23'100.00	-35.97%
Investissements nets - fr.	65'426.00	165'000.00	36'000.00	-129'000.00	-78.18%
Insuffisance de financement = fr.	5'951.47	100'780.00	-		
Excédent de financement = fr.	-	-	5'120.00		

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE	59'474.53	-1'780.00	-21'230.00		
--------------------------------	------------------	------------------	-------------------	--	--

budget 2015 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2015 de l'Administration communale de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 6 novembre 2014.

Résumé

Malgré une reprise économique mondiale hésitante, l'évolution conjoncturelle suisse demeure réjouissante en comparaison internationale mais le contexte économique est un peu plus difficile au niveau valaisan. L'imprévisibilité de l'évolution économique rend l'exercice de l'établissement du budget délicat.

Pour la Commune de Nendaz, les perspectives demeurent généralement positives. Le budget 2015 présente un excédent de revenus de Fr. 8'300.– mais une insuffisance de financement de Fr. 4'246'700.– cependant couverte par l'emprunt contracté pour la construction du nouveau centre scolaire d'Aproz.

Avec un total de charges de Fr. 30'179'900.– et un total de revenus de Fr. 37'958'200.–, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de Fr. 7'778'300.– en augmentation de Fr. 1'035'300.– par rapport au budget 2014.

Le compte des investissements enregistre Fr. 16'495'000.– de dépenses pour Fr. 4'470'000.– de recettes, ce qui correspond à Fr. 12'025'000.– d'investissements nets.

Conclusion

Le budget de fonctionnement 2015 est équilibré: la faible croissance des dépenses par rapport au budget 2014 est compensée par une hausse des recettes. D'importants investissements sont encore prévus l'année prochaine. Le Conseil communal se réjouit de pouvoir mener à bien un certain nombre de projets tels que, entre autres, l'agrandissement de la crèche du P'tit Bec et de l'école d'Aproz.

D'autres réalisations d'envergure, souhaitées par votre Conseil communal comme la construction d'un dépôt pour les services des travaux publics et des eaux intégrant également le service de sécurité, ou devenues indispensables comme la rénovation des réseaux d'eau potable et des eaux usées, ont été prévues au plan financier 2015-2018. A l'instar d'autres projets dont l'aménagement du centre de la station, elles nécessiteront sans doute l'étude de nouvelles recettes et/ou le recours à l'emprunt car elles ne pourront pas être prises en charge par le ménage communal courant.

Pour 2015, la Commune de Nendaz peut poursuivre sa politique de soutien à l'activité de l'économie locale et aux familles, mais il conviendra d'être très attentif au creux conjoncturel que les économistes, dans leur grande majorité, annoncent pour les prochains mois.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier explicatif complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2015 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

les principaux investissements prévus en 2015

Développement processus qualité	25'000.-
Label Cité de l'Energie	25'000.-
Développement informatique	100'000.-
Bâtiments communaux divers	100'000.-
Canalisations bâtiment Les Gentianes Haute-Nendaz	120'000.-
Bâtiment crèche P'tit Bec Haute-Nendaz	700'000.-
Etablissement des PV introduction RF lots 4 -6	55'000.-
Mensurations cadastrales lot 9	50'000.-
Mise à jour adressage des bâtiments cadastre	80'000.-
Centre scolaire d'Aproz agrandissement	4'600'000.-
Centre scolaire Biolette	290'000.-
Centre scolaire CO	70'000.-
Réseau pédestre	100'000.-
Subvention communale à l'amélioration des routes cantonales	800'000.-
Routes communales	910'000.-
Aménagement des Ecluses à Haute-Nendaz	950'000.-
Chemins agricoles remise en état périodique (REP)	400'000.-
Route, tunnel Magrappé	350'000.-
Eclairage public	210'000.-
Eclairage public adaptation du réseau	120'000.-
Véhicules	105'000.-
Dépôt travaux publics et service des eaux	100'000.-
Plaques des rues et n° des bâtiments	100'000.-
Réseaux divers et rénovations de conduites	100'000.-
Zones de protection des sources	50'000.-
Eau potable maintenance et mise en conformité réseau	710'000.-
Station de pompage de Pramounet	100'000.-
Assainissement eaux usées, rénovations diverses	150'000.-
Step de Bieudron	100'000.-
Installations de voirie	200'000.-
Rénovation des cimetières et des columbariums	200'000.-
Correction des eaux	425'000.-
Aménagement décharge à neige	200'000.-
Protections avalanches et éboulements	180'000.-
Aménagement du territoire	160'000.-
Etudes diverses équipements de zones	30'000.-

Aperçu général du compte administratif

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTE 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	ÉCART	%
Charges financières - fr.	29'908'368.74	30'163'800.00	30'179'900.00	16'100.00	0.05%
Revenus financiers + fr.	39'332'042.67	36'906'800.00	37'958'200.00	1'051'400.00	2.85%
Marge d'autofinancement = fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	7'778'300.00	1'035'300.00	15.35%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement + fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	7'778'300.00	1'035'300.00	15.35%
Amortissements ordinaires - fr.	6'784'270.60	7'200'000.00	7'770'000.00	570'000.00	7.92%
Excédent de charges = fr.	-	457'000.00	-		
Excédent de revenus = fr.	2'639'403.33	-	8'300.00		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	17'729'019.45	18'478'000.00	16'495'000.00	-1'983'000.00	-10.73%
Recettes - fr.	3'979'448.85	5'540'000.00	4'470'000.00	-1'070'000.00	-19.31%
Investissements nets = fr.	13'749'570.60	12'938'000.00	12'025'000.00	-913'000.00	-7.06%

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement + fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	7'778'300.00	1'035'300.00	15.35%
Investissements nets - fr.	13'749'570.60	12'938'000.00	12'025'000.00	-913'000.00	-7.06%
Insuffisance de financement = fr.	4'325'896.67	6'195'000.00	4'246'700.00	-1'948'300.00	-31.45%

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

2'639'403.33

-457'000.00

8'300.00

Evolution marge d'autofinancement et investissements nets



Plan financier 2015-2018

La planification financière 2015-2018 a été établie avec prudence. Elle fera l'objet d'adaptations chaque année en fonction de la situation économique valaisanne et locale et des modifications légales fédérales et cantonales qui pourront affecter les perspectives financières de la Commune.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	PÉRIODES DE BASE		PÉRIODES DE PLANIFICATION			
	COMPTES 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	PF 2016	PF 2017	PF 2018
Charges	36'692'639.34	37'363'800.00	37'949'900.00	39'113'800.25	39'742'500.24	40'133'300.24
Evolution		671'160.66	586'100.00	1'163'900.25	628'699.99	390'800.00
Evolution en %		1.8%	1.6%	3.1%	1.6%	1.0%
Revenus	39'332'042.67	36'906'800.00	37'958'200.00	38'532'100.25	39'114'300.25	39'705'299.76
Evolution		-2'425'242.67	1'051'400.00	573'900.25	582'200.00	590'999.50
Evolution en %		-6.2%	2.8%	1.5%	1.5%	1.5%
EXCÉDENT/INSUFFISANCE DE REVENUS	2'639'403.33	-457'000.00	8'300.00	-581'700.00	-628'199.99	-428'000.48

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Investissements nets	13'749'570.60	12'938'000.00	12'025'000.00	10'710'000.00	9'560'000.00	6'830'000.00
Evolution		-811'570.60	-913'000.00	-1'315'000.00	-1'150'000.00	-2'730'000.00
Evolution en %		-5.9%	-7.1%	-10.9%	-10.7%	-28.6%

FINANCEMENT

Résultat du compte de fonctionnement	2'639'403.33	-457'000.00	8'300.00	-581'700.00	-628'200.00	-428'000.00
Amortissement du patrimoine administratif	6'784'270.60	7'200'000.00	7'770'000.00	8'060'000.00	8'210'000.00	8'070'000.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	9'423'673.93	6'743'000.00	7'778'300.00	7'478'300.00	7'581'800.00	7'642'000.00

Investissements nets	13'749'570.60	12'938'000.00	12'025'000.00	10'710'000.00	9'560'000.00	6'830'000.00
EXCÉDENT/INSUFFISANCE DE REVENUS	-4'325'896.67	-6'195'000.00	-4'246'700.00	-3'231'700.00	-1'978'199.99	811'999.52
DEGRÉS D'AUTOFINANCEMENT	68.5%	52.1%	64.7%	69.8%	79.3%	111.9%
ÉVOLUTION DE LA FORTUNE	2'639'403.33	-457'000.00	8'300.00	-581'700.00	-628'200.00	-428'000.00

Evolution marge d'autofinancement et investissements nets



message du Conseil municipal à l'Assemblée primaire

Au cours de l'année 2011, le projet AggloSion a été finalisé. Ce projet a été participatif, il a été présenté dans la brochure qui accompagnait la convocation de l'Assemblée primaire du 20 décembre 2011 et approuvé lors de cette même assemblée. Le but d'AggloSion est de mettre en commun les préoccupations des autorités communales, de réfléchir ensemble à un développement harmonieux et cohérent du territoire, dans le sens des exigences de la Confédération, avec la perspective d'entrevoir de substantielles participations du fonds fédéral d'infrastructures. Le Canton est également associé à cette démarche. Nendaz a rejoint le projet en 2009 alors qu'il était au stade des études préliminaires. Seuls les villages d'Aproz et Baar sont concernés par ce programme qui se concentre sur les localités situées en plaine ou sur le coteau.

AggloSion vise un objectif de développement coordonné de l'urbanisation et de la mobilité (réseaux routier et cyclable, transports publics) dans douze communes voisines, à savoir Sion, Ardon, Vétroz, Conthey, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Ayent, St-Léonard, Vex, Les Agettes et Nendaz.

Dans un premier rapport provisoire d'examen remis en mai 2013, la Confédération a accepté de subventionner AggloSion. Le taux de contribution a été fixé à 40%, soit le maximum possible. La contribution fédérale devrait ainsi s'élever à près de 30 millions de francs sur un coût total évalué à plus de 72 millions de francs.

La Convention entre les communes d'AggloSion prévoit notamment une contribution communale annuelle de Fr. 1.50 par habitant, étant entendu que pour Nendaz ne sera pris en compte que la population des villages concernés.

A ce stade du projet, l'Assemblée primaire est consultée afin qu'elle approuve la convention entre les communes du projet d'AggloSion. Le document en question vous est transmis dans son intégralité ci-après.

L'organe législatif est informé qu'il sera consulté pour les objets de sa compétence, notamment pour les questions relatives à l'aménagement du territoire et au financement des mesures le concernant.

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition de convention, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Vu la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr) du 6 octobre 2006

Vu la Loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004

Vu la Loi cantonale d'application sur l'aménagement du territoire (LcAT) du 23 janvier 1987 – en révision)

Vu la loi cantonale sur les transports du 28 septembre 1998 (LTP)

Les communes d'AggloSion, ci-après nommées AggloSion, conviennent de ce qui suit :

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Nom

Sous le nom «AggloSion», les communes suivantes : Les Agettes, Arbaz, Ardon, Ayent, Conthey, Grimisuat, Nendaz, Saint-Léonard, Savièse, Sion, Vétroz et Vex conviennent de signer la présente convention qui précise et détaille les droits et obligations de chacun dans le cadre de la mise en œuvre du projet AggloSion.

Dans la présente convention toutes les dénominations de personnes ou de fonctions dont le genre grammatical est masculin désignent indifféremment des personnes de sexe masculin ou féminin.

Art. 2 Membres

Sont membres d'AggloSion les communes nommées à l'article 1, en vertu d'une décision de leur assemblée primaire municipale ou de leur conseil général.

AggloSion peut admettre ultérieurement d'autres communes qui en feraient la demande.

Art. 3 Buts

AggloSion concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches relevant des domaines de l'aménagement régional du territoire, de la mobilité et de la protection de l'environnement.

AggloSion établit un projet d'agglomération en référence à la Loi Fédérale sur le fonds d'Infrastructure (LFIInfr) et assure son suivi.

Art. 4 Durée

La présente convention est conclue au maximum pour la durée du projet d'agglomération, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

A) LE COMITÉ DE DIRECTION

Art. 5 Composition

Le Comité de Direction (CD) est composé du président de chaque commune-membre, pouvant se faire représenter, et du président d'AggloSion, lequel est désigné par le Comité de Direction.

En font également partie, avec voix consultative, le représentant de l'Antenne du Valais romand et les délégués du Service du développement territorial et du Service des routes, des transports et des cours d'eau.

Art. 6 Compétences

Le Comité de Direction a les compétences suivantes :

- a) il élit le président, le vice-président et les membres du bureau d'AggloSion ;
- b) il adopte le projet d'Agglomération et ses avenants ;
- c) il décide du budget, approuve les comptes et le rapport d'activité ;
- d) il vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent ainsi que la couverture de ces dépenses ;
- e) il vote les dépenses non prévues au budget ;
- f) il adopte les règlements ;
- g) il décide des modifications de la présente convention et de l'admission de nouveaux membres ;
- h) il fixe annuellement les principes et modalités de financement des communes consignés dans l'annexe à la présente convention.

Art. 7 Convocation

Le Comité de Direction est convoqué chaque fois que cela est nécessaire au bon fonctionnement du projet d'Agglomération.

Art. 8 Représentation

AggloSion est engagée par la signature collective à deux du président et du vice-président d'AggloSion.

B) LE BUREAU

Art. 9 Composition

Le bureau est constitué de représentants du CD, dont son Président et de représentants des services cantonaux. Il peut être complété, selon les besoins, par les services techniques des communes concernées.

Le Président du bureau est désigné par le CD.

Art. 10 Attribution

Il prépare tous les éléments nécessaires pour validation par le CD.

Art. 11 Convocation

Le bureau est convoqué chaque fois que cela est nécessaire au bon fonctionnement du projet d'Agglomération.

III. CHARGES ET RÉPARTITION DES FRAIS

Art. 12 Ressources

Le financement des prestations d'AggloSion est assuré par :

- a) des participations des communes-membres ;
- b) des subventions et des contributions fédérales, cantonales et régionales ;
- c) des participations de tiers, notamment d'autres communes ou associations de communes.

Art. 13 Composition des frais

Les charges à répartir entre les communes-membres comprennent :

- a) les frais d'administration d'AggloSion, à savoir :
 - le suivi de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération pour la période 2015-2018
 - l'étude du projet d'agglomération de la 3^e génération.
- b) les frais d'études globales à réaliser par l'agglomération.
- c) les frais financiers, intérêts et amortissements des mesures.

Si l'élaboration du projet d'agglomération de 3^e génération se fait sur un territoire englobant des communes n'ayant pas participé au projet de 2^e génération, les coûts des études sont cofinancés par ces nouvelles communes proportionnellement au nombre de leurs habitants.

Art. 14 Répartition des frais

La participation de chaque membre est fixée de la manière suivante :

- a) une contribution annuelle calculée en francs par habitant et versée par les communes-membres d'AggloSion, directement touchées par le projet d'agglomération (village d'Aproz (Nendaz), Ayent sans Anzère).
- b) un pourcentage du coût des mesures retenu par l'agglomération sur les subventions fédérales.

Les montants facturés et le pourcentage retenu sur la part des subventions fédérales sont fixés annuellement par le CD. Ils sont consignés dans l'annexe à la présente convention.

Art. 15 Part aux subventions fédérales

- a) Pour toutes les mesures retenues cofinancées et non cofinancées par la Confédération, la contribution est calculée par le prélèvement correspondant à un pourcentage défini d'un commun accord par les communes sur le montant global attribué par la Confédération.
- b) Le pourcentage retenu sur la part des subventions fédérales est fixé d'un commun accord par les membres du CD.
- c) Le taux de participation est obtenu par le calcul du quotient entre la contribution totale obtenue pour les mesures cofinancées et la somme totale des mesures cofinancées et non-cofinancées. Ce taux est réduit de la part réservée au fonctionnement d'AggloSion défini à l'art 14 lit b).

Art. 16 Modalités de réalisation

- a) Le suivi de la planification et la réalisation des projets, ainsi que leur entretien, sont délégués à la commune sur le territoire de laquelle les projets sont effectués. Ce suivi de la planification et de la réalisation peut échoir au canton lors du traitement de la réalisation de mesures spécifiques de compétence cantonale.
- b) Les projets sont soumis pour validation à AggloSion, qui vérifie leur conformité avec les instruments de la planification du projet d'agglomération.
- c) Les décomptes des projets sont établis régulièrement par le CD et soumis au canton (SDT) pour validation avant transmission à la Confédération.

Le versement de la contribution fédérale ne peut intervenir qu'après réception de la subvention de la Confédération. Dans l'intervalle, la commune et/ou le canton financent la réalisation de la mesure concernée.

Art. 17 Réalisation des mesures

La réalisation des études et des mesures est conduite par la/les commune(s)-site(s), ou le canton lorsque la(les) mesure(s) est/sont de compétence cantonale.

Chaque commune assure donc le financement des études et mesures sur son territoire, après déduction de la participation de tiers (Confédération, canton, Agglomération, autres).

Art. 18 Paiement des participations communales

Les communes-membres doivent s'acquitter de leur participation aux échéances fixées par le CD.

Les communes qui ne s'acquittent pas dans les délais prescrits paient un intérêt moratoire.

IV. ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES, SORTIE, DISSOLUTION

Art. 19 Admission

AggloSion peut admettre de nouveaux membres aux conditions fixées par le CD.

Art. 20 Sortie

Les communes-membres au bénéfice d'une mesure financée ou cofinancée par la Confédération ne peuvent sortir d'AggloSion avant le 31 décembre de la dixième année qui suit sa constitution. Passé ce délai, elles peuvent le faire pour la fin d'une année moyennant un préavis de douze mois.

Le membre sortant perd tout droit aux biens et avoirs d'AggloSion. Les modalités et conditions de sortie d'une commune sont fixées par le CD.

Art. 21 Dissolution

AggloSion ne peut être dissoute que par décision des deux tiers des voix des communes-membres.

Les dettes non couvertes ou le capital disponible après la liquidation d'AggloSion passent aux communes-membres suivant les règles qui auront servi à calculer la participation des communes.

V. DISPOSITIONS TRANSITOIRES FINALES

Art. 22 Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après son adoption par le CD ainsi que par l'assemblée primaire ou le conseil général de chaque commune-membre.

La mise en application de la convention est également liée à la décision de subventionnement du projet d'AggloSion par la Confédération.

Cette convention est transmise, pour information au SDT, Service du développement territorial.

Ainsi établi, en 13 exemplaires, le

2014

Pour le Comité Directeur :

La Présidente :
Evelyne Crettex Reber

Pour les communes-membres :

LES AGETTES	Le Président : Jean-Emmanuel Crettaz	Le/la secrétaire : Liliane Favre
ARBAZ	Le Président : Vincent Rebstein	Le/la secrétaire : John Torrent
ARDON	La Présidente : Lise Delaloye	Le/la secrétaire : Jean-Marc Roh
AYENT	Le Président : Marco Aymon	Le/la secrétaire : Thierry Follonier
CONTHEY	Le Président : Christophe Germanier	Le/la secrétaire : Johnny Fumeaux
GRIMISUAT	La Présidente : Géraldine Marchand-Balet	Le/la secrétaire : Sabine Roux Dalloschi
NENDAZ	Le Président : Francis Dumas	Le/la secrétaire : Philippe Charbonnet
SAVIÈSE	Le Président : Michel Dubuis	Le/la secrétaire : Marie-Noëlle Reynard
SION	Le Président : Marcel Maurer	Le/la secrétaire : Philippe Ducrey
ST. LÉONARD	Le Président : Claude-Alain Bétrisey	Le/la secrétaire : Stéphane Bétrisey
VÉTROZ	Le Président : Stéphane Germanier	Le/la secrétaire : Laurent Seppey
VEX	Le Président : Danny Defago	Le/la secrétaire : Nicole Favre

Annexe à la convention entre les communes d'AggloSion

Principe de financement

Ressources

- Une contribution annuelle de Fr. 1.50 / habitant est versée par les communes membres de l'agglomération.
- 0.6% du coût des mesures sont retenus par l'agglomération sur les subventions fédérales.

Utilisation des ressources

Les montants ci-dessus sont utilisés pour financer la part communale :

- du suivi de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération,
- des études globales à réaliser par l'agglomération,
- de l'étude du projet d'agglomération de 3^e génération.

Les 33% subventionnent les études et la réalisation des mesures planifiées dans le projet d'AggloSion.

les décisions du conseil communal

du 1^{er} janvier 2014 au 31 octobre 2014 - par Philippe Charbonnet, secrétaire communal

Le Conseil communal s'est réuni à 16 reprises entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2014. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Le sentier panoramique « du Bietschorn au Mont-Blanc » a été réalisé dans le secteur de Tracouet sur le territoire de la Commune de Nendaz et de la Bourgeoisie d'Isérables. Afin d'englober cette réalisation au plan des sentiers pédestres homologués, le Conseil communal a approuvé le tracé retenu et donné son aval pour la poursuite des démarches en vue de son homologation.

Le Conseil communal, sur interpellation du délégué cantonal à la jeunesse, M. Paul Burgenner, s'est prononcé en faveur du développement d'un projet en faveur de la jeunesse sur le territoire de Nendaz. Il a pris acte qu'afin de bénéficier d'une participation financière de l'Etat du Valais, les projets doivent émaner de groupes suisses ou étrangers, basés sur le territoire du canton du Valais. Il est également nécessaire que l'âge des prétendants soit situé dans la tranche des 12-25 ans. D'autre part, les jeunes doivent être les moteurs du projet et s'impliquer fortement dans sa réalisation, selon leurs capacités. L'aide d'adultes ou de professionnels doit se limiter à un simple aiguillage.

Le Conseil communal a décerné le prix de l'apprentie méritante 2013 à M^{me} Emilie Rudaz-Stump. La lauréate a été récompensée par un chèque qui lui a été remis lors de la cérémonie des mérites sportifs et culturels 2013 qui s'est déroulée le 9 mai dernier à la nouvelle salle de gymnastique polyvalente à Haute-Nendaz.

Dans un précédent Nendaz Panorama, nous vous informions que le Conseil communal avait examiné le projet d'ouverture d'un deuxième établissement médico-social à Nendaz dont le financement serait en partie assuré par des investisseurs privés. Le Conseil communal a pris acte, qu'en parallèle à ce projet, l'investisseur a obtenu une autorisation de construire pour trois immeubles d'habitation à Aproz. Il a examiné l'opportunité qui lui était offerte de créer, au rez-de-chaussée de l'un de ces trois immeubles, un espace dédié à l'accueil de la petite enfance. La structure pourrait proposer 30 places en crèche, 15 places en nurserie et 40 places en UAPE. La stratégie définie par la commission des affaires sociales concernant les structures d'accueil de la petite enfance prévoit l'agrandissement de la crèche de Haute-Nendaz et le développement d'une deuxième structure sur le bas de la commune. Au vu de ce constat le Conseil communal a décidé de communiquer au promoteur un préavis de principe favorable à la proposition présentée en vue de la réalisation de structures d'accueil dans l'un des trois immeubles projetés.

En prolongation de sa décision de mise en œuvre du plan directeur des chemins agricoles, le Conseil communal a pris connaissance des conclusions du bureau INGEO SA mandaté pour établissement de l'étude d'avant-projet ainsi que pour l'élaboration du plan directeur et du dossier de demande de subventionnement. L'étude porte sur un réseau de plus de 76 km. Les dessertes d'alpages qui ne sont, à proprement parlé, pas des chemins communaux ont été intégrées à ce projet. L'estimation des coûts d'entretien avoisine Fr. 5'500'000.-. Les travaux sont à réaliser sur une durée de cinq ans et le montant des subventions allouées peut être estimé à 70% du coût des travaux. Les chantiers en question ont été retenus au budget 2014 et au plan financier 2015/2018 pour un montant net à charge de la commune de Fr. 1'600.000.-. Le Conseil communal a décidé de réaliser les travaux conformément au projet et dans les délais fixés, de mettre à disposition de ce projet les moyens financiers nécessaires et de veiller à entretenir les objets pour les maintenir en bon état.

Le Conseil communal a examiné le dossier déposé par le FC Printse Nendaz. Il a pris acte du fait que les vestiaires actuels du Stade des Grangettes construits en 1981 ont subi l'outrage du temps et nécessitent des travaux de rénovations. Il a décidé d'accorder au FC Printse Nendaz le cautionnement solidaire de Fr. 660'000.- afin que le club puisse obtenir le crédit nécessaire au financement des investissements prévus.

Afin de marquer la 25^e édition du Grand Raid et pour créer un lien entre les 10 secteurs impliqués dans cette manifestation, l'organisation a proposé d'empreindre cet événement par l'installation d'une fontaine identique dans chacun des 10 secteurs empruntés par le parcours. Le Conseil communal a décidé de prendre en charge le coût de cette réalisation, soit Fr. 10'000.-.

Sur proposition de la commission « sport, animation et culture », le Conseil communal a attribué les habituelles distinctions sportives et culturelles 2013. Par ailleurs, il a décidé l'octroi des mérites suivants :

- Culturel : - à M. Louis Darioly, né le 22.05.1927, domicilié à Aproz, membre fondateur, archiviste et membre assidu du chœur mixte « Le Muguet » d'Aproz, 70 ans d'art choral
 - à M. Jules Charbonnet, né le 05.01.1940, domicilié à Beuson, membre actif du chœur mixte « La Davidica » pour son investissement pour la société et ses 60 ans d'art choral
- Sportif : - à M^{me} Barman Céline et M. Cerutti Hervé pour leur palmarès dans leur sport qu'est le parapente acrobatique

Le Conseil communal a examiné la demande déposée par le Centre de formation Hérens-Nendaz sollicitant le renouvellement de la convention par laquelle la Commune de Nendaz s'engage à le soutenir pour les saisons 2013/2014 à 2016/2017. Cette convention prévoit le versement d'un montant de 2 francs par habitant durant 4 saisons. Ce soutien financier permet à l'organisation Ski-Valais de créer des conditions-cadres idéales pour les jeunes athlètes valaisans, afin que ces derniers puissent profiter d'un encadrement professionnel autant sur un plan sportif que scolaire. Onze athlètes du ski-Club Arpettaz font partie du Centre 7 Hérens-Nendaz. Le Conseil communal a décidé le renouvellement du contrat de sponsoring aux conditions souhaitées. Il a par contre donné à ce contrat une validité annuelle et non quadriennale afin de pouvoir évaluer annuellement la pertinence du maintien de cette aide.

La Commune de Nendaz a l'honneur et le privilège de compter au nombre de ses citoyens M. Stéphane Rossini, qui a été élu président du Conseil national lors de la session d'hiver des chambres fédérales le 24 novembre dernier (voir page 16). Le Conseil communal a décidé de se déplacer le 24 novembre 2014 « in corpore » à Berne afin de participer à l'élection de M. Rossini.

Le Conseil communal a répondu favorablement à la demande des sociétés de remontées mécaniques des 4 Vallées de reconduire l'offre de Fr. 50.- de rabais sur les forfaits annuels des jeunes pour la saison 2014/2015.

Le Conseil communal a pris acte des informations communiquées par le Vicaire général, M. Bernard Broccard, concernant la desservance des paroisses catholiques romaines se trouvant sur les communes de Nendaz et Veysonnaz. Dans les faits, le secteur pastoral de Nendaz était composé jusqu'à ce jour des paroisses de Nendaz, Veysonnaz, Salins et Les Agettes. A la suite du rattachement, le 1^{er} septembre 2014, des paroisses de Salins et des Agettes au décanat de Sion, le secteur pastoral de Nendaz ne compte plus que deux paroisses : Nendaz et Veysonnaz. Dans ce contexte, l'abbé Léonard Bertelletto reste seul curé des paroisses de Nendaz et de Veysonnaz. Il sera aidé dans sa tâche par un prêtre résident à Sion et qui sera engagé en principe à 30% pour les deux paroisses du nouveau secteur de Nendaz. M. Martin Fendrych, assistant pastoral, M. Jean-Philippe Glassey, animateur pastoral, et M^{me} Blandine Bornet, auxiliaire pastorale, gardent leurs engagements respectifs.

Le Conseil communal a traité à plusieurs reprises les taxations ordinaires de la taxe de promotion touristique (TPT) 2013 préparées par le service communal des finances et sa section fiscale et parafiscale. Il a pris acte du fait que les calculs avaient été arrêtés conformément aux principes de taxation fixés par le règlement adopté par le Conseil communal, approuvé par l'Assemblée primaire et dûment homologué par le Conseil d'Etat en séance du 5 avril 2006. Il a décidé de valider les taxations ordinaires 2013 de la TPT.

Le Conseil communal a pris connaissance des travaux et propositions de la commission « économie et tourisme » définissant les principes retenus pour l'aménagement futur de la plaine des Ecluses ainsi que du centre de la station. S'agissant du centre de la station zone 1, soit du rond-point jusqu'aux Ecluses, le Conseil communal a enregistré le fait que des présentations à toutes les propriétés par étages (PPE) ainsi qu'au Club Nendaz avaient été réalisées et que les retours étaient positifs. Le Conseil communal a examiné le projet d'acte constitutif d'une servitude personnelle d'utilisation élaboré par Me Jacques Fournier. La servitude en question confèrera à sa bénéficiaire, soit la Commune, le droit d'utiliser la surface grevée et de l'aménager dans l'intérêt public. Le Conseil communal a décidé d'approuver ce document.

Le Conseil communal a validé la mise en vigueur d'une charte entre la Commune de Nendaz et les établissements de nuit. La charte en question a pour but d'instaurer un partenariat entre les tenanciers d'établissements de nuit et les autorités communales. Elle vise également à clarifier les responsabilités de chacun des partenaires. De plus, en accord avec les dispositions légales communales, cantonales et fédérales le Conseil communal a accepté la mise en place d'un concept de sécurité – vie nocturne, élaboré par le service communal de « sécurité ». Ce concept précise la manière dont est mise en application la charte (voir page 15).

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2013 d'Ecoforêt. Ces derniers se soldent sur un bénéfice de l'exercice de Fr. 11'526,65 après comptabilisation des amortissements de Fr. 368'177,20. Le bilan présente un total d'actif et de passif de Fr. 2'558'998,10.

Le Conseil communal a pris note de la mise en vente, par la Ville de Neuchâtel, du domaine de la « Cité-Joie » à Haute-Nendaz. Il a appris que le groupe « Raffles Education Corporation » basé à Singapour avait manifesté un vif intérêt pour l'achat de la propriété en question. Il a enregistré la prise de position du gouvernement valaisan adressée par son Président, M. Jean-Michel Cina, à l'intention de Madame Christine Gaillard, Présidente du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel. A l'instar du Président du gouvernement valaisan qui voit dans ce projet un profit non-négligeable pour le canton du Valais, le Conseil communal a estimé que l'intérêt de la commune de Nendaz pour cette réalisation est immense. Il a relevé que l'aménagement prévu générerait des investissements de l'ordre de 50 millions de francs sur cinq ans et qu'un certain nombre de places de travail seraient créées. Il a été par ailleurs sensible au fait que « Raffles Education Corporation » a confirmé qu'il entend conserver sur ce site idyllique l'accueil de classes d'écoles et de groupes désireux d'effectuer des activités de loisirs et de sport. Pour ces raisons, le Conseil communal a décidé unanimement de proposer à la Ville de Neuchâtel d'accorder à l'offre déposée par « Raffles Education Corporation » toute l'attention nécessaire.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENT :

- M^{me} Mélissa Gillioz, domiciliée à 1996 Fey, apprentie employée de commerce ;
- M^{me} Michèle Fournier, domiciliée à 1997 Haute-Nendaz, adjointe au Secrétaire communal ;
- M^{me} Glenda Devènes, domiciliée à 1994 Aproz, concierge auxiliaire au centre scolaire d'Aproz ;
- M^{me} Manuella Glassey-Max, domiciliée à 1996 Baar, concierge auxiliaire au centre scolaire de Baar ;
- M. Benoît Gillioz, domicilié à 1994 Aproz, collaborateur auprès du service des travaux publics ;
- M. David Fournier, domicilié à 1996 Basse-Nendaz, 2^e substitut au teneur de cadastre ;
- M^{me} Sabine Gisler-Germanier, domiciliée à 1996 Basse-Nendaz, curatrice à 30% auprès du service social ;

DÉMISSION :

- M. Gianluca Gatti, domicilié à 1965 Savièse, responsable de projet auprès du service de l'édilité ;

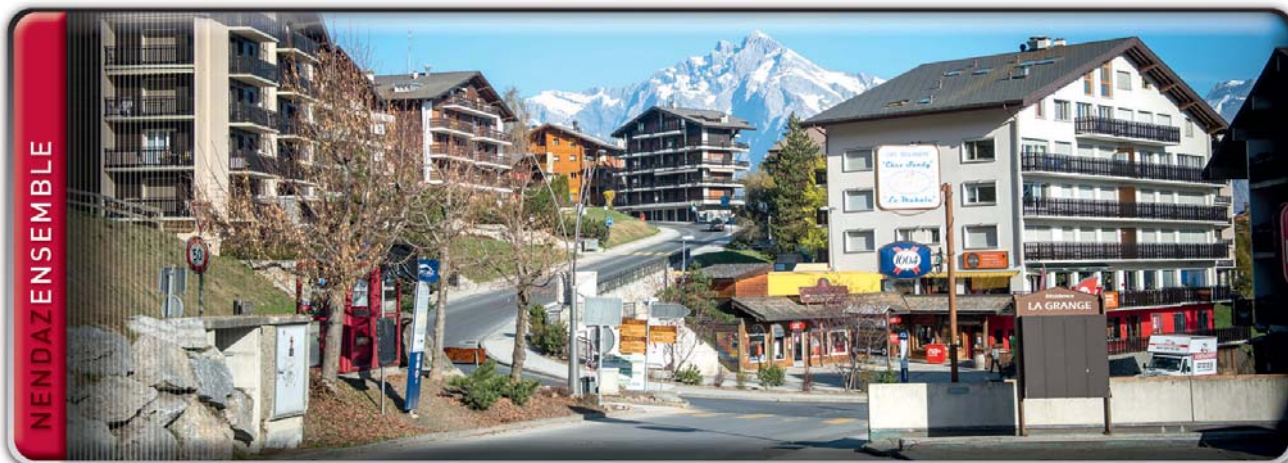
DÉPART À LA RETRAITE :

- M. Simon Devènes, domicilié à 1996 Basse-Nendaz, employé à 50% affecté à la déchetterie ;
- M^{me} Anne-Lise Egger, domiciliée à 1996 Baar, concierge auxiliaire pour les locaux du centre scolaire de Baar ;
- M. Gilbert Mariéthoz, domicilié à 1996 Basse-Nendaz, collaborateur au sein des travaux publics ;

JUBILÉ :

Trois employés entrés en service en 1988 ont été distingués pour 25 ans d'activité. Il s'agit de :

- M. Métrailler Eric, concierge, entré en service le 01.08.1988 ;
- M. Métrailler Henri, employé station d'épuration de Bieudron, entré en service le 20.09.1988 ;
- M. Fournier Firmin, concierge, entré en service le 01.11.1988.



unis pour une vie nocturne en station harmonieuse

Une dizaine d'établissements et la Commune de Nendaz signent une charte qui fixe les responsabilités de chacun en matière d'ordre et sécurité publics la nuit.

Un centre de station animé renforce l'attractivité d'une destination, tout particulièrement pour les jeunes. Cependant, les résidents qui y ont acheté un objet aspirent le soir à la tranquillité et au repos. Faire cohabiter ces différentes attentes se révèle difficile. Face à des plaintes répétées de propriétaires las de subir des incivilités à la tombée de la nuit, le service de la sécurité de Nendaz n'a pas fait la sourde oreille. Tous les acteurs de la vie nocturne ont été invités, en décembre dernier, à une séance d'information pour réfléchir ensemble à des mesures.

Une réflexion commune

Un groupe de travail a ensuite été constitué. Il est composé d'un consultant externe et d'un ou deux représentants de tous les groupes d'intérêts concernés : commission communale de sécurité, Association des artisans et commerçants, tenanciers, gestionnaires de propriétés par étages (PPE), propriétaires, office du tourisme, police municipale et service de sécurité communal.

De leur réflexion est née une charte co-signée par la Commune et une dizaine d'établissements ouverts ou proposant régulièrement des animations en soirée. Un concept de sécurité relatif à la vie nocturne a également été élaboré, puis approuvé par le Conseil communal en juin dernier.

Responsabilités des tenanciers

Ces deux documents fixent les responsabilités de chacun. Les tenanciers ont pour mission d'assurer l'ordre à l'intérieur de leur bar et dans ses abords immédiats, lutter contre le bruit extérieur directement lié à leur exploitation, garantir la propreté aux alentours et respecter la législation en vigueur. Ils sont tenus d'engager du personnel formé à cet effet.

Un plan avec une délimitation des zones de responsabilité a été défini pour chacun d'entre eux. Un premier secteur est placé sous leur entière responsabilité : ils doivent y limiter les rassemblements et y proscrire toute consommation après minuit. Dans le second secteur, ils sont tenus d'exercer une surveillance et de faire appel au service de police en cas de problèmes.

Enfin, les tenanciers ont un devoir de prévention. Ils doivent proposer au moins trois minérales moins chères que l'alcool le meilleur marché à quantité égale. Des affiches doivent clairement rappeler l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, de consommer des produits stupéfiants et de fumer à l'intérieur. Le personnel doit être informé sur les lois de protection de la jeunesse. Des bouchons auditifs doivent être mis à disposition gratuitement.

Responsabilités de la Commune

Les autorités communales ont pour

tâches de maintenir l'ordre public, de gérer les licences des établissements en totale équité ainsi que de soutenir leurs efforts pour assurer la sécurité des noctambules et du personnel. Le corps de police s'engage à répondre rapidement aux sollicitations et à soutenir activement les services privés de sécurité des bars et discothèques.

A noter que, durant la haute saison touristique, la police municipale augmente ses effectifs par l'engagement d'auxiliaires. Elle fait également appel à la Police cantonale en cas de graves incidents.

Poursuivre la collaboration

La charte représente le point de départ dans la recherche de l'équilibre qui satisfait à la fois les propriétaires du centre de la station et les fêtards. Le groupe de travail continuera à se réunir deux fois par année pour faire le point sur la situation et trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Il collaborera activement avec les différentes associations de jeunesse afin d'encadrer les manifestations et promouvoir les activités destinées aux adolescents. Il s'agira aussi de trouver des indicateurs pour mesurer l'efficacité de cette démarche concertée.

Vous pouvez consulter cette charte dans son intégralité sur le site www.nendaz.org.

le premier citoyen de Suisse est nendard !

Stéphane Rossini a été élu président du Conseil national. C'est donc un enfant du pays qui accède au perchoir, puisque le socialiste a grandi à Aproz et est domicilié actuellement à Haute-Nendaz. Une grande réception a été organisée en son honneur.



Stéphane Rossini lors de son allocution à Basse-Nendaz. © Sonia Déléze

Notre Conseil communal s'est rendu, le 24 novembre dernier, au Palais Fédéral, à Berne, pour assister à l'élection de Stéphane Rossini. Ce jour-là, avec 170 voix sur 175 bulletins valables, le Nendard est devenu le premier citoyen de Suisse. Un honneur qui met un point d'orgue à sa carrière parlementaire puisque le socialiste entame sa seizième et dernière année sous la coupole fédérale.

Dans le discours qu'il a tenu devant ses collègues de Berne, il a souligné les valeurs qui motivent depuis toujours son engagement politique. Il a relevé l'importance de l'apprentissage des langues nationales pour la cohésion de notre pays. Il a insisté sur le fait que l'économie se devait d'être au service de la société: «Il n'y a de prospérité que si elle est partagée.» Enfin, il a demandé à ce que la Suisse s'engage, sur la scène internationale, pour la paix et la solidarité.

Une grande réception a été mise sur pied, deux jours plus tard, pour fêter cette élection. Stéphane Rossini et ses quelque 630 invités se sont dans un premier temps arrêtés à Saint-Maurice, où il avait passé ses années de collègue. Puis, à Sion, une centaine d'enfants lui ont fait une véritable haie d'honneur.

Enfin, le Nendard est également venu sur ses terres, à la salle de Biolette, à Basse-Nendaz: «C'est presque une page qui se tourne. En effet, c'est ici que j'ai prononcé en juin 1999 mon discours de candidature pour l'élection au Conseil national, celle qui m'a porté à Berne.» Et d'ajouter: «Notre richesse c'est d'avoir dans ce pays

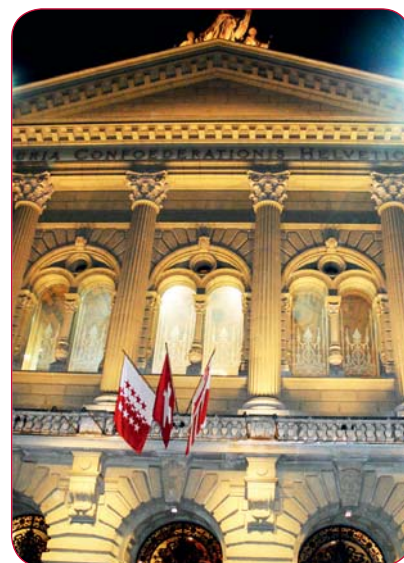
des politiciennes et des politiciens ancrés localement, proches des gens, participant au quotidien, à la vie de la société.»

Francis Dumas, président de la Commune de Nendaz, a pris la parole pour féliciter Stéphane Rossini. «Nul doute que ta longue expérience, tes connaissances du milieu, tes multiples interventions et les judicieux conseils de quelques collaborateurs compétents te permettront de remplir cette charge à satisfaction», l'a-t-il encouragé. Il lui a également rappelé les lourdes tâches qu'il aura à exécuter: «Tes concitoyens espèrent beaucoup de ta présidence pour apporter des réponses rapides et convaincantes sur des dossiers en attente afin de dissiper les doutes relatifs à des décisions récentes défavorables à notre tourisme et à notre économie.»

La réception s'est ensuite poursuivie à la halle polyvalente de Conthey. Parmi les invités figuraient la conseillère fédérale Doris Leuthard ainsi que de très nombreux représentants de la politique communale, cantonale et fédérale.



Le Nendard Stéphane Rossini a été applaudi par ses pairs du Conseil national lors de son accession au perchoir. © Sonia Déléze



Le drapeau valaisan s'est invité au Palais Fédéral. © Sonia Déléze



Stéphane Rossini entouré des autorités communales lors de la réception donnée à Basse-Nendaz. © Sonia Déléze



Francis Dumas, président de la Commune de Nendaz à l'heure du discours. © Sonia Déléze



La population a fêté dignement l'élection de Stéphane Rossini, l'enfant du pays. © Sonia Déléze



La conseillère fédérale Doris Leuthard, le conseiller d'Etat valaisan Maurice Tornay et le président de Nendaz Francis Dumas. © Sonia Déléze



Le conseiller fédéral Alain Berset et Stéphane Rossini. © Sonia Déléze

la Commune contribue aux manifestations

La Commune a délivré une autorisation à une quarantaine de manifestations en 2014. Pour une grande partie d'entre elles, elle ne s'est pas contentée de donner son accord mais elle a également apporté son soutien matériel.

Fr. 189 954.-, c'est le montant estimé des prestations offertes par la Commune aux différents organisateurs d'événements à Nendaz en 2014. Deux services sont directement et régulièrement mis à contribution : la sécurité et les travaux publics.

Contribution de la police municipale

Concrètement, la police municipale assure l'ordre public lors des manifestations sportives ou festives. Elle participe aussi aux préparatifs et à la mise en place d'un dispositif de sécurité efficace. Pour ce faire, certains comités (1^{er} août, marché nendard et braderie, Grand Raid, Amicales des fanfares, Solid'Air, Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes et Nendaz Freeride depuis 2015) en intègrent même un représentant. En 2014, la police a ainsi œuvré plus de 980 heures pour le bon fonctionnement des manifestations à Nendaz.

Contribution des travaux publics

Mise à disposition et transport de

barrières, de panneaux de signalisation et de tables, tels sont les types d'aide que peuvent apporter les travaux publics qui répondent, par ailleurs, parfois positivement à d'autres demandes particulières. Une de leurs tâches consiste également à passer la balayeuse avant le jour J puis de la repasser une fois la fête terminée.

Cette année, ce service a comptabilisé 1077 heures de travail liées directement aux manifestations. Tout dépend du nombre et de l'ampleur des événements ainsi que des attentes des organisateurs. « Nous nous adaptons à leurs besoins en fonction des moyens que nous avons à disposition », conclut Jean-Luc Crettenand, contremaître des travaux publics.

Services gratuits

Ces différents soutiens entrent dans le cadre fixé par le règlement communal relatif à l'organisation des manifestations. Ce dernier prévoit en effet la possibilité d'une mise à disposition



Des employés communaux installent des décorations en prévision de la réception donnée en l'honneur de Stéphane Rossini © Nadine Fournier

des services communaux. Il indique que, « si l'autorité communale le juge opportun, les frais peuvent être mis à la charge de l'organisateur. » Dans les faits, toutes ces prestations sont entièrement offertes du moment que l'événement est mis sur pied par des habitants de Nendaz. ■

les métiers du tourisme : collaborateur information et animation

Souriant et avenant, il répond aux questions de nos hôtes à l'office du tourisme. Mais la tâche du collaborateur information et animation ne se limite pas à attendre les touristes derrière la réception, loin s'en faut...

À Nendaz Tourisme, elles sont six – le hasard fait qu'actuellement l'équipe est entièrement féminine – à se partager 4,5 postes équivalents plein temps. Les collaboratrices se relaient, durant la haute saison sept jours sur sept, pour renseigner nos hôtes au guichet ou au téléphone. En contact direct avec les clients, elles sont aussi en première ligne lorsqu'il s'agit de recevoir et de répondre aux réclamations de vacanciers. Voilà pour la face la plus visible de leur mission. Elles endossent aussi bien d'autres responsabilités.

Gestion des supports d'information

Elles mettent à jour les différents sup-

ports d'information, toujours en trois langues (français, allemand, anglais). De nombreuses brochures sont réactualisées et réimprimées régulièrement : Nendaz Info ; Bienvenue chez nous ; Liste des privés ; Liste des baby-sitters ; Liste des locations à la saison et à l'année ; Journal des Ambassadeurs adressé à tous les propriétaires de résidences secondaires ; Plan et curiosités ; Activités hivernales ; Promenades estivales ; Nendaz, ma famille et moi ; Chasses aux trésors ; Informations aux saisonniers.

Le team « Info » gère également une grande partie du site internet, dont il existe aujourd'hui plus de 5000 pages.

Il y présente chaque événement ayant lieu à Nendaz sous l'onglet « Agenda ». Il s'assure que les informations relatives aux hébergeurs, aux restaurants et aux différentes activités proposées soient toujours au goût du jour. Il entretient donc avec soin ses relations avec les commerçants de Nendaz.

Relation avec les partenaires

Ces derniers ont un grand rôle à jouer dans le développement touristique de notre région. De leur accueil dépend en partie le souvenir qu'un touriste gardera de son séjour. Pour qu'ils puissent renseigner au mieux leurs clients, les brochures de Nendaz Tourisme leur sont distribuées. Au début

de la saison d'hiver, une rencontre avec tous les prestataires est organisée. Une infonews dévoilant les dernières nouveautés leur est régulièrement envoyée.

«Il est important qu'ils soient impliqués et au courant de ce qui se passe en station», souligne Zora Decrey (voir encadré), responsable information et animation de Nendaz Tourisme. Et d'ajouter: «Notre rôle est de faciliter la recherche d'informations et de rendre nos partenaires visibles pour nos hôtes. Nous devons également récolter un maximum de renseignements pour que les vacanciers puissent trouver toutes les réponses à leurs questions en un seul et même lieu qu'est l'office du tourisme.»

Organisation des animations

La mise sur pied d'animations représente enfin un autre grand pan du cahier des charges du team «Info». Ce dernier propose près de 50 activités différentes sur l'année, à savoir

en moyenne 8 activités par jour en été et 12 par semaine en hiver. Elles sont réparties en quatre grands thèmes: patrimoine, sport, junior et fun. Un programme des animations est édité hebdomadairement à la fois sur le site www.nendaz.ch et en version papier.

Là encore il s'agit de coopérer le plus possible avec les partenaires de la région. Qui mieux qu'un boulanger pour confectionner des pâtisseries avec des enfants ou qu'un joueur de cor des Alpes pour parler de cet instrument ancestral? Tantôt coordinatrices, tantôt animatrices, ses collaboratrices ont bien plus qu'une corde à leur arc! Enfin, elles représentent Nendaz Tourisme dans les comités de plusieurs manifestations: Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes, 1^{er} août, Grand Raid, marché nendard,... Elles organisent elles-mêmes quelques événements tels que le Noël des enfants, la chasse aux lapins de Pâques ou encore le Carnaval de Haute-Nendaz.



Les collaboratrices information et animation de Nendaz Tourisme, soit de g. à dr. Sonia Bornet, Zora Decrey (derrière), Laetitia Scarascia, Emilie Denayer (derrière), Maude Gaudin et Leslie Carron. © Emilie Lambiel

ZORA DECREY EN QUELQUES MOTS

Son parcours

Cette trentenaire a toujours su ce qu'elle attendait de sa vie professionnelle: les contacts directs avec des clients et/ou des partenaires; être dans «l'actualité», comme elle le dit, soit au goût du jour et à la recherche constante de nouvelles idées; le développement de projets et la conduite de groupes. Si au début de ses études, elle n'avait pas spécialement pensé à devenir la responsable du secteur animation et information d'un office du tourisme, cette profession répond à ses attentes. Elle qui a choisi l'option «espagnol» au collège, puis a choisi de suivre ses cours en allemand et en anglais à l'université, est en plus heureuse de mettre aujourd'hui à profit ses connaissances linguistiques.

Son expérience

Elle a étudié l'économie à l'Université de Bâle, puis les relations internationales à Genève. En parallèle, elle a travaillé comme agent d'escale à l'aéroport: «J'y ai beaucoup appris en matière de contact clientèle et de gestion des réclamations.» Une fois ses diplômes en poche, elle a collaboré à des projets d'agrotourisme en Amérique du Sud. Puis, elle a participé à l'ouverture d'un nouvel hôtel boutique à Zurich. «L'hébergement n'est qu'une partie du domaine touristique, j'avais envie de travailler sur une vision plus globale d'une destination et en partenariat avec tous les acteurs concernés», conclut-elle.

Ce qu'elle aime dans ce métier

Elle apprécie la variété des tâches inhérentes à son poste. «J'aime aussi le fait de devoir toujours me remettre en question. Je peux analyser les résultats de mon travail, en tirer les conséquences et chercher des alternatives pour ce qui fonctionne moins bien», souligne-t-elle. Elle s'épanouit dans le développement de stratégies à plus ou moins long terme. Enfin, la cerise sur le gâteau pour elle, c'est lorsqu'elle reçoit des retours constructifs de la part des hôtes et des différents partenaires.

DEVENIR COLLABORATEUR INFORMATION ET ANIMATION

La voie la plus répandue pour devenir collaborateur information et animation est de suivre une formation dans une école du tourisme de type HES-SO à Sierre. Mais pour Zora Decrey, responsable de ce secteur à Nendaz Tourisme, «d'autres profils peuvent se montrer intéressants»: un niveau d'étude de type «bachelor» est cependant requis. La connaissance de plusieurs langues, dont au moins l'allemand et l'anglais, est absolument indispensable. Il est préférable de ne pas être rebuté à l'idée d'apprendre à utiliser un certain nombre de logiciels informatiques. Les autres compétences demandées sont plutôt liées au savoir-être, tels que le sens du service, la flexibilité ainsi que l'ouverture d'esprit touristique et culturel. Si le métier de collaborateur information et animation peut s'avérer passionnant, il comprend, comme toutes professions, son lot de difficultés. Il faut être capable de gérer des moments de stress; être prêt à travailler le week-end et selon des horaires irréguliers; savoir gérer le mécontentement de clients qui utilisent l'office du tourisme pour se plaindre d'une météo défavorable ou de prestations jugées parfois insatisfaisantes dans la station et sur le domaine skiable.

Rose-Claire Schüle primée à 93 ans !

L'ethnologue Rose-Claire Schüle a reçu, le mois dernier, le prix de la Fondation Créativité au Troisième Âge pour son livre « Les vouivres* dans le ciel de Nendaz ».

« C'est un véritable honneur de figurer parmi les douze lauréats ». Rose-Claire Schüle s'est réjouie de cette



L'ethnologue Rose-Claire Schüle a écrit plusieurs ouvrages sur Nendaz.

© Bernard Schüle

reconnaissance, elle qui a été remarquée par cette fondation parmi plus de 900 candidats. Le Prix Créativité au Troisième Âge est décerné tous les deux ans à des personnes qui, à plus de 70 ans, ont écrit une œuvre, qu'elle soit de type fictionnel, théâtral, scientifique, philosophique ou même musical. Les 750 pages de son ouvrage « Les vouivres dans le ciel de Nendaz », Rose-Claire Schüle les a publiées à plus de 90 ans.

Rose-Claire Schüle a découvert notre commune en 1946, dans le cadre de ses études universitaires à Bâle, et plus particulièrement de l'écriture de sa thèse. Elle y a vécu trois ans, puis y a toujours gardé des contacts. « J'y ai trouvé un contexte ethnographique intéressant, un lieu où les traditions étaient encore bien vivantes et où les habitants parlaient encore un patois aux caractéristiques bien particulières », se souvient-elle. S'en est suivi trois ouvrages dont en 1963,

« L'Inventaire lexicologique du patois de Nendaz ». Difficiles d'accès, ils étaient plutôt destinés à la communauté scientifique.

C'est une toute autre démarche qui l'a animée pour l'écriture de son dernier livre. Rose-Claire Schüle souhaitait partager son travail avec le grand public, l'idée étant de restituer aux Nendards et à tous les lecteurs de la région une partie de leur riche patrimoine immatériel : « J'ai pris énormément de notes tout au long de ma vie. Nendaz regorge de trésors en matière de contes, de récits et de légendes. Dans ce recueil accessible à tous, je les ai retranscrits en français. » Toujours animée par la même passion, elle espère pouvoir en écrire un deuxième tome, autour des thèmes de la nourriture, de l'habillement et du corps humain.

* Une vouivre, animal imaginaire, est un serpent ailé crachant du feu. ■

écoutez notre patois !

Les Amis du patois de Nendaz (I cöbla dû patouè) ont fêté le 7 novembre dernier la fin de leur projet « Ecoutez notre patois » (Acoeutâ o nôûtro patouè). Ils ont notamment enregistré environ 11'000 mots pour assurer la prospérité de notre dialecte régional.

Le patois de Nendaz, bien qu'encore pratiqué, nécessite qu'on veille sur lui et que tout soit mis en œuvre pour le sauvegarder. Un dictionnaire avait été édité en 1995. Différentes publications, contes et poèmes ont également été écrits dans la langue de nos ancêtres. Restait à en garder une trace orale.

C'est à cette tâche laborieuse que s'est attaquée l'association des Amis du patois de Nendaz. Quatre ans ont été nécessaires pour enregistrer tous les mots du dictionnaire. Ce lexique sonore est désormais disponible en ligne sur le site de l'association.

Un moteur de recherche permet d'y retrouver la traduction du terme voulu. Un support très moderne a donc été choisi pour mettre en avant le trésor du passé qu'est le patois, l'idée étant de le rendre accessible aux plus jeunes générations. Une application (patois de nendaz) pour Iphone et Android a même été créée !

Les Amis du patois ne se sont pas arrêtés en si bonne route puisqu'ils ont aussi commencé à enregistrer toute une série de mots plus spécifiques et d'expressions patoisantes, travail qui sera poursuivi ces prochaines années.

Il est ainsi possible d'entendre le patois et de l'apprendre tranquillement assis devant son ordinateur.

Des reportages ont également été tournés dans ce dialecte, soit des témoignages sur la vie à Nendaz et sur nos coutumes. Une démarche de plus pour que le patois reste dans nos mémoires !

Plus d'informations, lexique sonore, vidéos, chants et application pour smartphone disponibles sur le site www.patoisdenendaz.ch. ■



se chauffer futé pour économiser

Un cours «Chauffez futé» a été donné par Pierre-André Seppey en septembre dernier au Centre sportif de Haute-Nendaz. Ouvert à tous, il visait à donner des pistes pour réaliser des économies non négligeables.

«Lorsque vous achetez une voiture, le vendeur vous explique ses principales fonctionnalités et comment l'entretenir. Mais vous, lorsque vous achetez une maison, personne ne prend le temps de vous montrer comment utiliser votre chauffage de manière optimale.» Pierre-André Seppey, adjoint scientifique à la HES-SO Valais, le déplore, bien des propriétaires n'essaient même pas de régler leur installation. Ils la reçoivent «clé en mains». Tant qu'une température agréable règne dans leur petit nid douillet, ils ne s'en préoccupent pas du tout.

Le cours qu'il a donné à Haute-Nendaz le 25 septembre dernier, à la demande de la Commune, avait pour

objectif de présenter à tout un chacun des idées concrètes pour diminuer sa consommation d'énergie. «Les mesures proposées peuvent rapidement être mises en route et ne nécessitent pas de grands investissements», a souligné Pierre-André Seppey.

Combustion entravée par la poussière, pression trop élevée dans le système de chauffage, ouverture d'aération trop grande ou trop petite, programme de chauffage mal adapté aux heures d'utilisation, température de l'eau chaude dépassant 55-60°, voilà une liste loin d'être exhaustive des petites erreurs facilement évitables qui peuvent peser sur le porte-monnaie.

Les Communes d'Ardon et de Nendaz ont également organisé le 11 septembre dernier une séance d'information à Ardon autour des économies d'énergie réalisables dans une maison et des subventions cantonales pouvant être accordées dans ce domaine.

Vous avez manqué ces rendez-vous et le sujet vous intéresse? Des cours «Chauffez futé» sont régulièrement mis sur pied par la HES-SO Valais à Sion. Plus d'informations sur www.hevs.ch.



Pierre-André Seppey, ingénieur et adjoint scientifique à la HES-SO Valais a partagé ses astuces pour réduire sa consommation énergétique. © Sonia Délèze



Nendaz a été nominé pour le Prix Flux 2014

Si ce titre a finalement été attribué à Scuol, destination touristique de Basse-Engadine, Nendaz a figuré parmi les cinq finalistes. Ce prix est remis chaque année aux meilleurs nœuds de communication.

Le Prix Flux est attribué tous les ans par CarPostal Suisse SA, l'Union des transports publics (UTP) et l'Association transports et environnement (ATE), selon des thèmes à chaque fois différents. Cette année, le Prix Flux récompensait le meilleur système de transports publics dans un lieu touristique de montagne. Parmi les 57 destinations suisses candidates, cinq se sont ainsi particulièrement faites remarquer: St-Moritz, Champéry, Lenzerheide, Nendaz et Scuol.

Ces cinq stations nominées ont reçu la visite en septembre dernier du jury. Ce dernier a basé son évaluation sur les critères suivants: la brièveté des temps de raccordement, la sécurité, la signalétique ainsi que la physionomie et l'aménagement des espaces publics. A Nendaz, il a particulière-

ment apprécié le réseau de navettes gratuites proposées en hiver et les parkings récemment construits qui encouragent les hôtes à stationner

leur véhicule durant toute la durée de leur séjour, ainsi que le funiculaire reliant la station à la télécabine. ■



En hiver, des navettes gratuites circulent en station. Un skibus relie également Haute-Nendaz à Siviez. © DR

esprit nature : pour des balades respectueuses de la nature

Les premiers flocons de neige arrivent. L'envie de parcourir ces grandes étendues blanches dérange les orteils des randonneurs. Quelques consignes sont cependant à respecter pour protéger nos beaux paysages.

Quelques règles à suivre :

- Respectez les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune. Il est possible de se renseigner sur ces zones avant de partir : www.respecter-cest-protoger.ch/carte.
- En forêt, restez sur les itinéraires et les sentiers balisés. Nendaz propose 92 kilomètres de balades hivernales et six parcours pour les amateurs de raquettes. Chacun peut donc y trouver son bonheur. Plus d'informations sur le site www.nendaz.ch.
- Evitez les lisières et les surfaces non enneigées.
- Tenez votre chien en laisse, en particulier en forêt.

A photograph of two people in winter gear hiking in the snow. They are wearing colorful jackets and pants, and using trekking poles. The background shows a snowy mountain landscape.

*Sports de neige et respect,
plus d'infos sous :*
**www.respecter-cest-protoger.ch
& www.respect-wildlife.ch**

«Respecter, c'est protéger» est une campagne soutenue par de nombreux acteurs des secteurs du sport, du commerce, du tourisme, de la protection de la nature et de la chasse pour la protection de la faune. Elle est patronnée par l'**Office fédéral de l'environnement OFEV** et le **Club alpin suisse CAS**. Par ceci, le CAS s'engage en faveur des sports de montagne respectueux de la nature.

A logo for 'Sports de Neige et Respect' featuring a ram's head. The text 'SPORTS DE NEIGE ET RESPECT' is written in white on a red background. Below it, the slogan 'respecter c'est protéger' is written in red and black.



remise à neuf de la traversée de Haute-Nendaz

Une cérémonie officielle a marqué, le 23 octobre dernier, la fin des travaux sur la route cantonale entre le village et la station. Le trafic y est désormais plus fluide et ce tronçon est devenu plus sûr pour les piétons.

La route existante a été élargie à différents endroits. Son tracé a été corrigé, notamment au niveau du lacet au départ de la route de Siviez. Les conditions de circulation des quelque 4500 véhicules y passant en moyenne chaque jour ont ainsi été sensiblement améliorées. Sur cet axe touristique important, c'est plus d'un kilomètre de chaussée qui a été repensé et rénové favorisant l'accès aux stations de Haute-Nendaz et de Siviez.

Sécurité des écoliers

Ces travaux visaient également à assurer une plus grande sécurité des

piétons et plus particulièrement des écoliers. Un trottoir relie désormais le village à la station. Au niveau du centre scolaire, un passage souterrain a été construit. Bien qu'économique en expropriations, ces aménagements ont nécessité tout de même l'achat d'environ 1600 m² de terrains et la démolition de deux immeubles, dont l'ancien café du Mont-Fort.

Le Service des routes, transports et cours d'eau du Canton du Valais a débuté ce chantier en mai 2009 par le tronçon aval puis l'a poursuivi dès septembre 2011 en amont. «En station, il

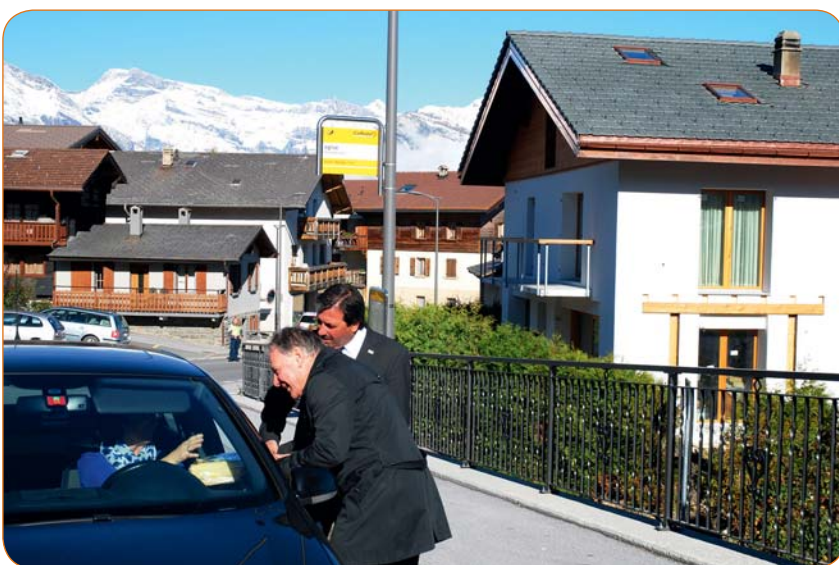
convient de rappeler que l'on ne dispose annuellement que d'un relativement court laps de temps pour les travaux, à savoir en dehors des périodes touristiques», a précisé Loris Chittaro, chef de l'arrondissement 2 Valais Central.

Le conseiller d'Etat valaisan Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement de l'environnement, était également présent lors de cette cérémonie officielle organisée par le Canton. Il a tenu à signaler la régularité des rénovations accomplies sur la route entre Sion et Nendaz au cours des années, signe d'une excellente collaboration du Canton avec les autorités communales concernées.

Impulsion positive

«La remise à neuf de la route a donné une impulsion à la Commune de Nendaz pour réaliser une multitude d'améliorations, par exemple au niveau des réseaux des eaux usées et potables, des arrêts de bus, de la place de la voirie ou encore de l'éclairage public», a souligné Francis Dumas, président du Conseil communal de Nendaz.

Les travaux ont coûté au total 6,5 millions de francs. La Commune de Nendaz, avec celles de Sion et de Veysonnaz, y contribueront ensemble à hauteur de 2 millions de francs. Elle a, pour sa part, réalisé des aménagements en marge de cet ouvrage pour une somme de 2,8 millions de francs.



Pas de couper de ruban le jour l'inauguration, mais un fromage offert par Jacques Melly, conseiller d'Etat valaisan, et Francis Dumas, président de la Commune de Nendaz, à deux automobilistes choisis au hasard. © Sonia Délèze

Ce chantier a généré des désagréments notamment pour les pendulaires et les riverains. La Commune de Nendaz les remercie pour leur compréhension et est heureuse de rendre aux automobilistes et aux piétons une voie publique plus sûre. Reste à améliorer le goulet à l'entrée de Haute-Nendaz : le projet est en phase de finalisation et les travaux devraient débuter en 2016.



Une meilleure signalétique a été mise en place à l'intersection avec la route de Siviez. La route a également été élargie à cet endroit, permettant aux véhicules d'aisément se croiser. © Sonia Délèze

bientôt des appartements protégés à Haute-Nendaz

Grâce à la Fondation Jacques Michelet-Praz (voir encadré), ces logements spécialement adaptés aux personnes âgées verront le jour d'ici fin 2015. Une première dans notre commune !



L'immeuble tel qu'il apparaîtra à la fin des travaux. © DR

GENÈSE DE PROJET

Tout a commencé en 1997 lorsqu'Adèle Michelet, Henri Michelet et Faustine Fournier Michelet ont décidé de créer la Fondation Jacques Michelet-Praz, en hommage à leurs parents. Elle a, entre autres, pour mission de contribuer à la construction d'un établissement pour personnes âgées à Haute-Nendaz. Elle a été placée sous la présidence de M^e Pierre Délèze. Aujourd'hui, ces trois frères et sœurs ne sont plus là, mais leur souhait est sur le point de se réaliser...

Un bâtiment, situé à proximité du café L'Oiseau Bleu à Haute-Nendaz, est depuis septembre dernier en phase de transformation. Une annexe lui sera construite. Cinq appartements de 2,5 pièces et quatre appartements de 3,5 pièces entièrement pensés pour le bien-être des personnes âgées y seront aménagés. Ils seront conçus sans barrière architecturale pour faciliter le quotidien des locataires présentant une mobilité réduite. Tous seront évidemment desservis par un ascenseur.

Cet immeuble comptera également sept places de parc couvertes et quatre garages. Plus que d'offrir de

simples logements sécurisés, il se veut également un lieu d'échange. C'est pourquoi une grande salle commune avec terrasse adjacente y a été prévue. Equipée d'une cuisine, elle pourra servir, si les futurs résidents le souhaitent, à prendre quelques repas ensemble. Elle sera dans tous les cas un lieu de rencontres privilégié. Le Centre médico-social (CMS) y organisera des animations régulièrement.

Les travaux sont entièrement financés par la Fondation Jacques Michelet-Praz. La Commune garantira un déficit annuel donné. Le CMS de Nendaz s'occupera de l'exploitation de la structure. Il gèrera les baux à loyer.

Ses employés assureront les visites à domicile, aux mêmes conditions et avec le même catalogue de prestations que chez un particulier vivant dans sa propre maison.

Les appartements protégés offrent autonomie et indépendance tout en proposant un environnement sûr et une intégration sociale optimale. Ils permettent donc de retarder, voire d'éviter, l'entrée en établissement médico-social (EMS).

Pour plus de renseignements, contactez le Service social au 027 289 57 00.

Nendaz a sa Jeunesse

La Jeunesse nendette est née le 17 octobre 2014, lors d'une Assemblée constitutive qui a eu lieu à la salle de gymnastique du Cycle d'orientation de Basse-Nendaz en présence d'une quarantaine de jeunes.

La Jeunesse nendette compte donc aujourd'hui plus de quarante membres. Mieux, elle n'a eu aucune peine à recruter des volontaires pour compléter son comité entièrement composé de bénévoles. Loin de l'image purement festive attribuée souvent à ce type de sociétés, elle s'est donné de nobles objectifs, tels que créer des liens entre les villages, fédérer les jeunes de la commune, organiser des activités intergénérationnelles et des manifestations diverses. Bien sûr, elle espère également instaurer en son sein un climat propice à la convivialité et organiser quelques sorties bien méritées.

Lors de son assemblée constitutive le 17 octobre dernier, la toute nouvelle Jeunesse de Nendaz a approuvé ses statuts. Elle a également fixé le

montant de sa cotisation annuelle à 50 francs. Enfin, elle a élu son président : Guillaume Cochelin. La voilà donc prête à lancer des projets !

Les prochains rendez-vous

Pour se faire connaître et aller à la rencontre de la population, elle a prévu de proposer des stands de vin chaud le 5 décembre à Haute-Nendaz, le 13 décembre à Brignon et le 19 décembre à Aproz. Elle sera également présente lors de l'inauguration de la Maison de la culture, le Nînd'Art (voir p. 27), le 12 décembre prochain.

La Commune de Nendaz se réjouit de la création de cette Jeunesse (voir encadré). Elle souhaite à ses membres de conserver tout leur enthousiasme et de s'épanouir dans cette belle aventure qui les attend !

Envie de rejoindre la Jeunesse nendette ? Si vous vous situez dans la tranche d'âge des 16-30 ans et que vous êtes domicilié et/ou originaire de Nendaz, vous pouvez vous inscrire par email à l'adresse jeunesse.nendette@gmail.com ou en remplissant le formulaire d'inscription téléchargeable sur la page Facebook de la Jeunesse et en le renvoyant à cette même adresse.

Personne de contact :
Guillaume Cochelin au 076 683 06 78.

SOUTIEN DE LA COMMUNE ET DU CANTON

Tout a commencé avec l'organisation d'une rencontre, en mai dernier, entre les jeunes de Nendaz et le délégué cantonal à la jeunesse Paul Burgener. L'idée était alors de définir leurs besoins et de leur présenter le type d'aides dont ils peuvent bénéficier. Cette première soirée n'avait pas été très encourageante. « Nous avons envoyé 720 lettres d'invitation. Seulement 12 personnes s'étaient déplacées », a souligné le conseiller communal Michel Fournier. Et d'ajouter : « J'étais reparti dépité. Mais la flamme est venue de trois jeunes présents ce jour-là, puis deux autres les ont rejoints. Je les félicite. La commission communale « Jeunesse et formation professionnelle » est derrière eux. »

Paul Burgener, lui aussi présent lors cette assemblée constitutive, a donné la recette d'une Jeunesse dynamique : « Un comité motivé, des animations attractives et pour tous, ainsi que des membres prêts à mettre la main à la pâte. » Le délégué cantonal à la jeunesse dispose d'un budget de 250'000 francs par année. La Jeunesse nendette recevra 3000 francs pour démarrer son activité puis pourra lui soumettre par la suite des demandes de subventions pour ses projets.



Ils ont accepté d'intégrer le comité : Damien Perroud (logistique), Sarah Fournier (animations), Caroline Charbonnet (animations), Guillaume Cochelin (président), Cindy Rinolfi (caissière), Marthe Pignat (secrétaire) et Gauthier Glassey (vice-président). © Sonia Déléze



Environ 40 jeunes se sont réunis pour créer une Jeunesse nendette. L'assemblée constitutive s'est tenue en présence du conseiller communal Michel Fournier et du délégué cantonal à la jeunesse Paul Burgener (au premier rang à gauche). © Sonia Déléze

stop à la violence à l'école

Agir en amont et ne pas attendre que les coups et les insultes s'installent dans la cour de récréation avant de réagir, telle est la volonté de la direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz.

« Il n'y a pas de recrudescence de la violence. Mais lorsque nous apprenons qu'un enfant se sent mal à l'aise à l'école, lieu où il passe une grande partie de son temps, nous sommes vraiment touchés. En plus, avec le développement des réseaux sociaux, les moqueries le suivent jusque chez lui. Il ne se sent même plus en sécurité et en paix à la maison. » D'où l'idée, comme l'explique Claudy Bourban, directeur des écoles de Nendaz et Veysonnaz, de lancer un projet de prévention dans les classes primaires.

L'affaire de tous

La violence et le harcèlement ne peuvent être tolérés ni par les enseignants, ni par les élèves, ni par les parents. Tous ont donc été intégrés à cette démarche. A la rentrée, une séance d'information a été organisée à l'intention des enseignants pour s'assurer de leur collaboration active. Ils sont les premiers témoins des actes de violence commis dans les cours de récréation. Par ailleurs, la loi le précise bien, « l'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse ». Différents conseils leur ont été donnés (voir encadré). « La violence, c'est souvent une répétition de petites choses qui, si nous les observons isolément ne semblent pas porter à conséquence », a mis en garde Marie-Cathy Constantin, adjointe à la direction.

Cinq séances d'information ont ensuite été mises sur pied pour les parents, entre le début du mois d'août et la fin octobre. Le médecin scolaire Jean-Rémy Claivaz et le chef du service sécurité de Nendaz Pascal Fournier ont été invités à y prendre la parole par la direction des écoles pour apporter un éclairage médical pour le premier et légal pour le second. Les parents ont bien évidemment un rôle à jouer que leur progéniture soit du côté des victimes, des intimidateurs ou des témoins (voir encadrés).

CE QUE LES ENSEIGNANTS PEUVENT FAIRE...

- Informer les élèves que la violence et l'intimidation sont interdites
- Donner l'exemple en prenant toujours au sérieux l'élève qui se plaint de maltraitance et en évitant d'être soi-même moqueur
- Ne pas accepter les excuses provenant d'un enfant violent
- Accroître la surveillance dans les zones sensibles
- Communiquer avec la direction des écoles, la police et le médecin scolaire si nécessaire
- Protéger les victimes et leur permettre de se confier en toute sécurité
- Renforcer les bons comportements
- Sanctionner les mauvais comportements
- Encourager à signaler les actes de violence et d'intimidation

CE QUE LES PARENTS D'ENFANTS VIOLENTÉS PEUVENT FAIRE...

- Rester attentif à tout changement d'attitude
- Discuter et régler le problème le plus constructivement possible avec l'aide de l'école (contacter l'enseignant et/ou la direction)
- Essayer de ne pas réagir de manière excessive
- Ne surtout pas venir dans la cour d'école tenter de régler le problème soi-même
- Demander à votre enfant s'il a des idées pour améliorer la situation
- Chercher à savoir si votre enfant se sent en sécurité et protégé
- Prendre au sérieux toute menace de suicide ou tout acte de mise en danger ; le cas échéant chercher de l'aide auprès d'un thérapeute
- Aider votre enfant à élaborer des stratégies pour gérer et signaler les actes de violence ou d'intimidation
- Féliciter votre enfant et lui dire que vous l'aimez et le soutenez
- Encourager votre enfant à développer de nouveaux centres d'intérêt qui lui permettraient d'avoir un nouveau groupe d'amis

CE QUE LES PARENTS DES ÉLÈVES VIOLENTS PEUVENT FAIRE...

- Demander calmement à votre enfant qu'il vous explique ce qu'il se produit
- Expliquer que ce comportement doit cesser
- Critiquer le comportement sans rejeter l'enfant
- Dire à votre enfant qu'il est capable de changer de comportement et que vous avez confiance en sa capacité de changement
- Dire aussi clairement que si le comportement ne change pas, il y aura des conséquences
- Expliquer à quel point la violence et l'intimidation sont effrayantes pour la victime
- Déceler les bons comportements et le féliciter
- Passer du temps avec votre enfant et écouter ses préoccupations

CE QUE LES PARENTS DES ÉLÈVES TÉMOINS PEUVENT FAIRE...

- Encourager votre enfant à en parler avec une personne de confiance, vous-même ou un enseignant
- Expliquer qu'il ne s'agit pas de « balancer » un camarade mais bien d'avoir un comportement citoyen
- Partager sur la notion de « complicité » si l'on ne signale pas l'événement

Ils ont été mis au courant de la campagne de prévention qui sera menée auprès de leurs enfants. En effet, toutes les classes primaires de Nendaz et de Veysonnaz recevront, d'ici la fin de l'année, la visite d'un représentant des autorités scolaires accompagné d'un représentant de la police.

Un message à faire passer aux enfants

L'objectif de ces rencontres est multiple : leur expliquer comment la violence peut s'exprimer à la fois par des contacts physiques, par des mots, par des attitudes non verbales ou par du cyber-harcèlement, leur rappeler que les auteurs d'actes malveillants, même s'ils sont mineurs, peuvent être confrontés à la direction des écoles, à la police voire même à un juge, et leur faire prendre conscience de la réelle souffrance de la personne ainsi attaquée jour après jour. Le message est le même pour tous avec un vocabulaire qui sera adapté à l'âge des élèves.

Suiveurs, moqueurs ou indifférents, les enfants « témoins » de scènes de harcèlement occupent également une place importante dans la dynamique de la violence. La solution se trouve en partie entre leurs mains : leurs rires renforcent la position de l'intimidateur. Ils doivent être encouragés à parler de ces situations à une personne de confiance. Il est nécessaire de leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas de « balancer » un camarade mais bien d'avoir un comportement citoyen, que leur silence fait d'eux des « complices ».

De graves conséquences

« Ce qui nous inquiète c'est que la violence touche des personnes de plus en plus jeunes. Elle a toujours existé. Nous pouvons la canaliser, mais pas la supprimer », a souligné le médecin scolaire Jean-Rémy Claivaz. Et de préciser que les conséquences pour les victimes peuvent être sérieuses, tant sur le plan physique (blessures, maux de ventre ou de tête, perte de poids, insomnie, ...) que psychologique (perte de confiance en soi, perte de motivation, baisse des résultats scolaires, dépression, tentative de suicide, ...).



Des centaines d'élèves doivent chaque jour cohabiter dans la cour d'école. La récréation peut rapidement devenir un cauchemar pour l'enfant qui se fait persécuter. © DR

Le persécuteur ne s'en sort lui-même pas indemne : il développe une image négative de lui-même, des comportements agressifs et des traits de caractère qui, sans l'intervention des adultes, peuvent perdurer et lui nuire à l'âge adulte. De plus, il fait l'objet de sanctions et peut, dans les cas les plus graves, être poursuivi par la justice.

Le rôle de la police et de la justice

La violence à l'école ne doit pas rester impunie. Si le travail commun de la direction et des parents reste vain, la police et la justice peuvent également intervenir. Faut-il encore que les victimes osent parler et déposer plainte, elles qui ont tendance à se refermer sur elles-mêmes. Le dossier sera transmis à l'autorité civile compétente (juge de commune ou office de protection de l'enfance) ou à un juge des mineurs, en fonction du caractère pénalement répréhensible ou non de l'acte perpétré.

A la disposition de cette dernière, toute une panoplie de procédures extrajudiciaires : médiation, conciliation et réparation. Si ces outils s'avèrent inefficaces, un juge des mineurs peut ordonner des mesures de protection, telles que surveillance, assistance personnelle, traitement ambulatoire et des sanctions à proprement parler. Comme l'a indiqué Pascal Fournier, « le rôle de la police

municipale est de faire le lien entre l'école, la justice et les institutions de protection de l'enfance ».

Une démarche inscrite dans le temps

Lors des visites aux classes, des questionnaires relatifs à la violence à l'école seront distribués aux élèves. Ces derniers seront invités, sans obligation, à les remplir de manière anonyme. Cette enquête permettra ensuite de déterminer si une deuxième intervention est nécessaire durant cette année scolaire et, le cas échéant, d'en définir le contenu de manière ciblée pour chaque classe. Il est également prévu d'entreprendre d'autres actions, encore à déterminer, à la rentrée 2015.



la Maison de la culture ouvre ses portes

Le Nînd'Art sera inauguré le 12 décembre prochain, dès 17h45, en même temps que les nouveaux locaux de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Haute-Nendaz. Tous deux se trouvent dans le bâtiment des Gentianes fraîchement rénové.

La Maison de la culture, baptisée le Nînd'Art, est gérée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) et une association regroupant des artistes de Nendaz (Nend'Artistes). Dans cet espace de 190m² mis à disposition par la Commune cohabiteront donc en parfaite harmonie des œuvres modernes et des objets du passé. Toute une collection de photos, de vidéos et de témoignages seront également présentés au public dans une salle multimédia. Quatre expositions sont déjà programmées (voir encadré). Horaires d'ouverture : les vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h. Adresse : Route de Nendaz 869 à Haute-Nendaz.

UAPE flambant neuve

Le bâtiment des Gentianes abrite également l'Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) de Haute-Nendaz. Cette structure, anciennement installée à l'ancienne cure, y a déménagé lors de la dernière rentrée scolaire. Entre 40 et 50 enfants s'y retrouvent certains jours durant l'heure de midi, contre 28 au maximum auparavant. Avec ses nouveaux locaux de 260m², l'UAPE a obtenu l'autorisation du Canton d'accueillir jusqu'à 66 enfants simultanément, ce qui lui assure une belle marge de manœuvre pour les années à venir.

Une entrée de plain-pied au rez inférieur, plus de place, un espace qui peut être subdivisé pour permettre, par exemple, aux grands de faire leurs devoirs dans le calme, les avantages de ces nouveaux locaux sont nombreux. Tout le monde y trouve son compte : le personnel, qui bénéficie de meilleures conditions de travail, les parents, dont la progéniture est encore mieux prise en charge, et les enfants dont le bien-être et le confort se sont vus améliorés.

L'inauguration officielle de l'espace «culture, patrimoine et UAPE» aura lieu le vendredi 12 décembre 2014, dès 17h45, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz. Le public y est le bienvenu !



Le bâtiment des Gentianes a longtemps servi de bar. Il était connu, ces dernières années, sous le nom du London Pub puis Le Toko. © DR



Ce bâtiment a été racheté par la Commune et entièrement rénové. © Nadine Fournier

EXPOSITIONS EN COURS ET À VENIR

• Sensations alpestres – 12.12.14 au 12.03.15

Le timbre des sonnettes des vaches de la race d'Hérens, l'odeur des fleurs des champs, le clapotement de l'eau du bisse de Saxon, le beuglement d'une vache ou encore le cri d'une marmotte ; venez vivre ces sensations alpestres d'une manière plutôt originale.

• 60 ans du FC Printse-Nendaz – Printemps 2015

Le FC Printse-Nendaz va bientôt souffler ses 60 bougies. Grâce à de nombreux documents d'archives, découvrez l'aventure des footballeurs nendards.

• Expo des écoliers nendards – 12.06.2015 au 14.06.2015

Des écoliers nendards de 3-4-5-6^e primaires auront la chance d'exposer leurs travaux au Nînd'Art. Toutes les œuvres de nos artistes en herbe auront un thème commun : «Un peu d'Ailleurs».

• Couleurs valaisannes – 10.07.15 au 30.10.15

2015 rimera avec les 200 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse. Pour fêter cet événement, les artistes de Nendaz ont décidé de peindre, dessiner et photographier le Valais.

concert de deux talents de Nendaz

par la Commission sport, animation et culture

La pianiste Nadia Métrailler et la violoniste Sarah Métrailler donneront un concert de Noël le mardi 23 décembre 2014, à 20h, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz.

Toutes deux d'origine nendette, Nadia et Sarah Métrailler vous proposent une soirée empreinte de lumière, de musicalité et d'émotion. Nadia a décroché cette année un Master Piano d'interprétation musicale (concertiste) à la Haute Ecole de Musique Vaud-Valais-Fribourg à Lausanne. Sarah a obtenu son certificat de fin d'études non professionnelles de violon et de piano au Conservatoire Cantonal de Sion et a été admise en classe préprofessionnelle de violon (voir le flyer de ce concert sur www.nendaz.org).

Entrée libre. Collecte en faveur du Chariot Magique. Cette association offre aux enfants hospitalisés et à leurs parents, à intervalles réguliers, un accompagnement ludique, relationnel et parfois thérapeutique ainsi que des temps de rencontre et d'expression. Plus d'informations sur www.chariotmagique.ch.



Sarah et Nadia Métrailler unissent leur instrument le temps d'un concert de Noël.

■ © DR

nendaz sport a organisé son premier camp polysportif

Notre réseau communal du sport a mis sur pied, en octobre dernier, un camp destiné aux enfants de Nendaz et Veysonnaz.

Proposé durant les vacances d'automne, ce camp était ouvert à tous les élèves de primaire et d'enfantine scolarisés dans ces deux communes. Dix-neuf enfants ont ainsi pu s'essayer, pendant cinq jours, à de

nombreuses disciplines sportives. Jeux en salle, gym, escalade, promenade à Siviez, tennis, patin, course d'orientation et pétanque étaient en effet au programme. Ces activités ont été encadrées par des moniteurs J&S

et des moniteurs Nendaz Sport. Cette expérience s'est révélée très positive et sera probablement reconduite l'année prochaine.



Les enfants ont pu tester de nombreux sports et profiter de leurs vacances pour se défouler. © Nendaz Sport

les news de l'aspn

par Nadine Fournier

Un nouveau président, le relooking de son site internet et, tout prochainement, l'ouverture d'une maison de la culture, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) vit bien des changements en cette fin d'année.

Un nouveau comité

Durant quatre années, Jean-Jacques Praz et Simon Fournier ont été les commandants du grand paquebot «L'ASPN». Ils ont su braver les tempêtes, mener à bien toutes leurs missions et diriger leur équipage d'une main de maître. Nos deux capitaines n'ont pas chômé durant leur mandat : entretien du moulin, organisation de manifestations, récolte de photos et d'objets, réflexion à la création d'une maison de la culture... Ayant peur qu'ils s'ennuient durant leur retraite, nous leur avons confié la barre du navire «La confrérie». Un immense merci pour ces années de collaboration, pour votre disponibilité et votre générosité. Nous vous souhaitons bon vent dans votre nouvelle affectation.

Les matelots Rolande Délèze et Pascal Praz quittent également le navire après de nombreuses années passées au comité et de nombreux services rendus. Nous vous adressons également nos plus vifs remerciements.

Philippe Carthoblaz a été promu au grade de commandant et aura pour mission de mener le bateau à bon port. Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre équipage le marin Yvan Fournier!

Un nouveau site Internet

Nouveau look pour une nouvelle vie, je ne fais pas de publicité pour l'émission d'une chaîne française, mais je veux parler de notre site Internet qui a été relooké par les bons soins de Marie-Paule Loye. Un design plus moderne lui redonnera un petit coup de jeune. De nouvelles rubriques vous permettront de faire plus ample connaissance avec notre association. Vous trouverez également des vidéos de l'historien Bernard Jeker liées au patrimoine nendard, des photos de mémoire et grâce à notre patriomag vous découvrirez différents articles sur l'histoire de notre commune. N'hésitez plus! Allumez votre ordinateur et tapez l'adresse www.patrimoine-nendaz.ch.

Un nouvel espace d'expo

«Unus pro omnibus, omnes pro uno» ou «Un pour tous, tous pour un» devise non officielle de la Suisse et celle des Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas. Elle pourrait également devenir la maxime de l'ASPN et du Nend'Artistes puisque nous avons décidé d'unir notre force afin de vous proposer un espace dédié à la culture.

Situé dans le bâtiment des Gentianes, au cœur du village de Haute-Nendaz,

Le Nind'Art sera un lieu d'exposition où se mêleront art et patrimoine. Espace de rencontre et de partage entre diverses générations, entre indigènes et touristes, Le Nind'Art proposera durant l'année différentes expositions qui permettront aux visiteurs de découvrir l'histoire de notre commune et les œuvres d'artistes locaux.

Sensations alpestres

Fermez les yeux et imaginez-vous au milieu d'une forêt. Vous entendez le doux chant des branches des arolles bercées par le vent, le carillon des sonnettes des vaches de la race d'Hérens ou encore le clapotement de l'eau du torrent. Vous avancez sur le chemin où l'odeur de fleurs vient vous chatouiller les narines et les aiguilles des sapins vous picoter les orteils. D'un coup, le sifflement de la marmotte vous fait sursauter.

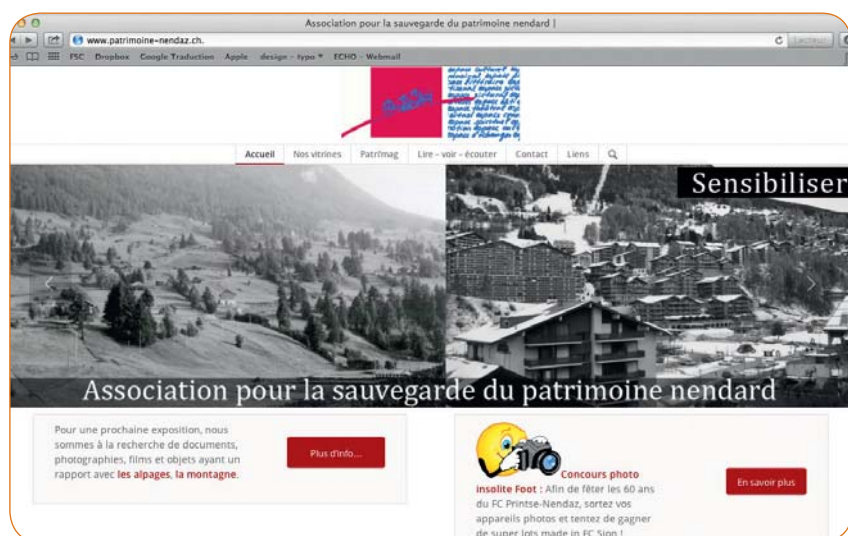
Pour sa première exposition, Le Nind'Art présente «Sensations Alpestres» du 12 décembre 2014 au 13 mars 2015. Nous souhaitons faire découvrir ou redécouvrir à nos visiteurs l'évolution de nos alpages. Montrer aux générations futures que notre paysage ne s'est pas fait tout seul, que nos ancêtres ont peiné pour l'aménager, le faire vivre et le protéger. Faire connaître les outils et les techniques de l'époque.

L'alpe joue également un rôle dans la création, que ce soit l'art ou l'artisanat. Les peintures explorent un lieu que l'on croit commun, mais la perception de cet endroit porte l'imagination des artistes dans des atmosphères nouvelles!

Objets d'époque, photos d'antan et œuvres d'art se mêleront en parfaite harmonie pour vous faire découvrir vos sensations alpestres.

Inauguration du «Nind'Art»

Le 12 décembre 2014 à 17h45 à la salle de gymnastique de Haute-Nendaz. ■



Pour plus d'informations sur l'ASPN, rendez-vous sur son nouveau site internet www.patrimoine-nendaz.ch.



agenda

20 Minutes Season Opening

Nendaz marque l'ouverture de la saison d'hiver avec un grand après-ski à la plaine des Ecluses le **samedi 13 décembre 2014 de 15h à 19h**.

Concert de Noël à Aproz

Le chœur mixte Le Muguet et la fanfare L'Echo du Mont organisent ensemble un concert de Noël le **samedi 20 décembre 2014**, à 20h15, à l'église d'Aproz.

Concert de Noël à Haute-Nendaz

Nadia et Sarah Métrailler donneront un concert le **mardi 23 décembre 2014**, à 20h, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz. La première joue du piano; la seconde du violon. Toutes deux sont nendettes et partagent le même amour de la musique (voir page 28).

Christmas Carols

Christmas Carols, c'est une invitation à se retrouver autour des chansons traditionnelles de Noël (en anglais) qui ont bercé toute notre enfance. Vous êtes les bienvenus que vous souhaitiez donner de la voix ou être spectateur de cet instant de magie. Rendez-vous le **24 décembre 2014**, à 17h30, devant la patinoire.

Noël des enfants

A Nendaz, le Père Noël viendra par les airs non pas avec ses rennes mais en parapente! Les enfants sages sont donc invités le **jeudi 25 décembre 2014** à assister à son atterrissage tout en douceur. Rendez-vous devant le Centre sportif de Haute-Nendaz à **16h**. Surprises et dégustation de chocolat chaud.

Nouvel An à Fey

La Jeunesse de Fey organise un Nouvel An villageois **dès 19h** à la salle de gymnastique de Fey le **31 décembre 2014**.

Show de la Saint-Sylvestre

Descente aux flambeaux des professeurs de skis et des jeunes du ski-club, distribution de vin chaud, cor des Alpes et feu d'artifice, tels sont les ingrédients de cette soirée du **31 décembre 2014** qui promet d'être inoubliable. Programme sur www.nendaz.ch.

Ski au clair de lune

Quatre soirées «Ski au clair de lune», chacune sur un thème différent, sont organisées cette année par Télénendaz, soit les **samedis 3 janvier, 7 février, 7 mars et 4 avril 2015**. Apéro de bienvenue, repas au restaurant de Tracouet et animations. Informations et réservation au 027 289 52 00.

Carnabaar

Le **samedi 14 février 2015**, le village de Baar vivra au rythme de Carnaval! CarnaBaar c'est un concours de masques, un cortège musical à travers le village et un bal jusqu'au bout de la nuit. Ambiance garantie!

Carnaval de Siviez

Le **dimanche 15 février 2015**, c'est à Siviez qu'on fête Carnaval! Un groupe musical mettra l'ambiance dans le cœur de la station de Siviez pour le plus grand plaisir des promeneurs et des skieurs. Des animations seront également organisées pour les enfants.

Carnaval de Nendaz

Carnaval sera dignement fêté à Haute-Nendaz le **mardi 17 février 2015**. Concours de déguisements, clown PIF, descente aux flambeaux, guggemusiks et cortège sont les points forts de la fête.

Descente aux flambeaux à Siviez

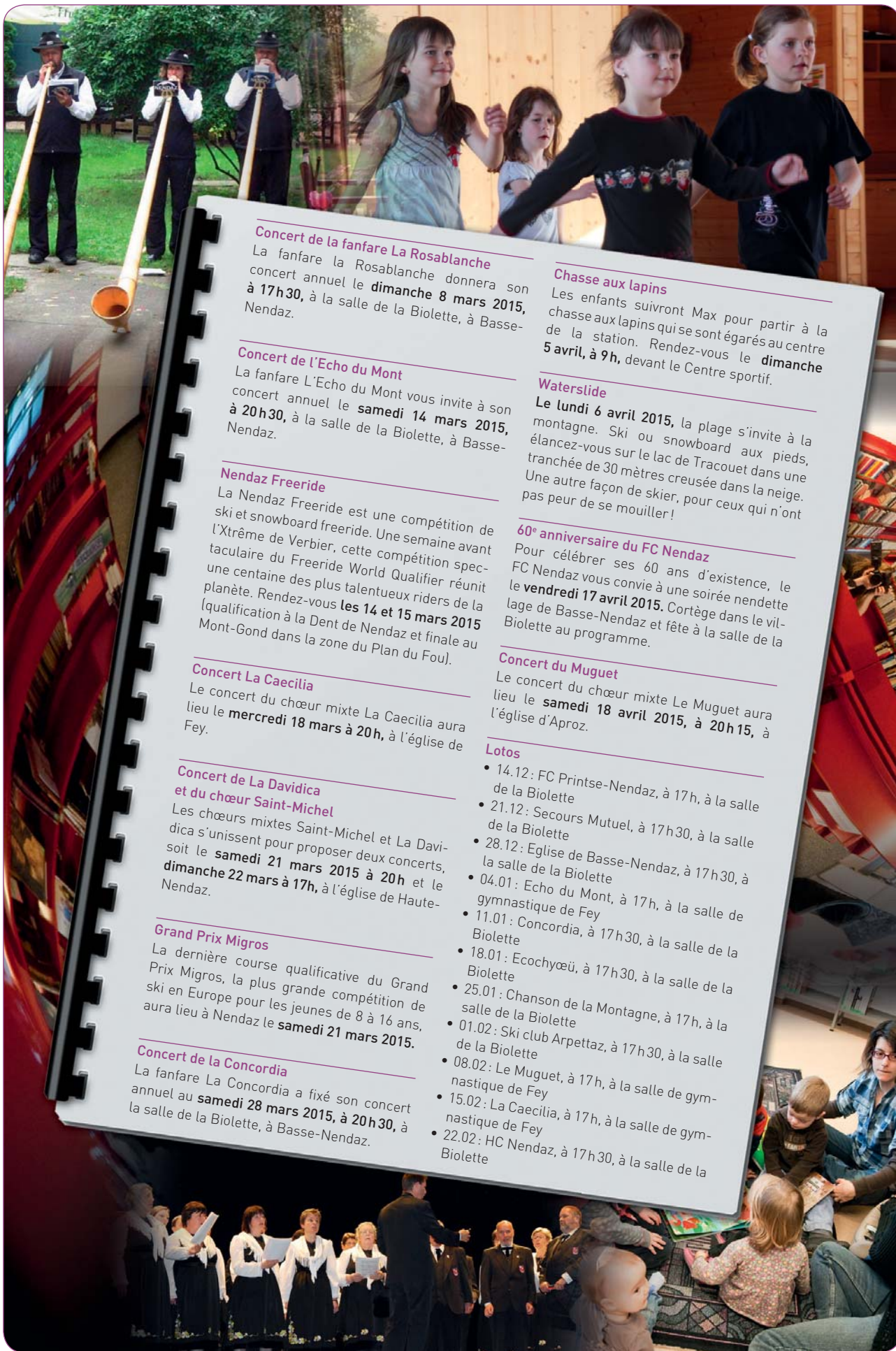
Ne manquez pas la descente aux flambeaux à Siviez le **jeudi 19 février 2015**.

Un voyage inédit à travers les Alpes

Deux femmes, trois yaks partis des Alpes suisses à pied pour voir la mer. Trois semaines de marche, 600 km et 36 cols pour relier Evolène à Menton. Rosula Blanc racontera son incroyable périple le **vendredi 27 février 2015, à 19h30**, à la salle de gymnastique du cycle d'orientation à Basse-Nendaz.

Concert de l'Ensemble vocal Sotto Voce

L'ensemble vocal Sotto Voce se produira à l'église de Haute-Nendaz, le **dimanche 1^{er} mars 2015 à 17h**.



Concert de la fanfare La Rosablanche

La fanfare la Rosablanche donnera son concert annuel le **dimanche 8 mars 2015, à 17h30**, à la salle de la Biolette, à Basse-Nendaz.

Concert de l'Echo du Mont

La fanfare L'Echo du Mont vous invite à son concert annuel le **samedi 14 mars 2015, à 20h30**, à la salle de la Biolette, à Basse-Nendaz.

Nendaz Freeride

La Nendaz Freeride est une compétition de ski et snowboard freeride. Une semaine avant l'Xtrême de Verbier, cette compétition spectaculaire du Freeride World Qualifier réunit une centaine des plus talentueux riders de la planète. Rendez-vous **les 14 et 15 mars 2015** (qualification à la Dent de Nendaz et finale au Mont-Gond dans la zone du Plan du Fou).

Concert La Caecilia

Le concert du chœur mixte La Caecilia aura lieu le **mercredi 18 mars à 20h**, à l'église de Fey.

Concert de La Davidica et du chœur Saint-Michel

Les chœurs mixtes Saint-Michel et La Davidica s'unissent pour proposer deux concerts, soit le **samedi 21 mars 2015 à 20h** et le **dimanche 22 mars à 17h**, à l'église de Haute-Nendaz.

Grand Prix Migros

La dernière course qualificative du Grand Prix Migros, la plus grande compétition de ski en Europe pour les jeunes de 8 à 16 ans, aura lieu à Nendaz le **samedi 21 mars 2015**.

Concert de la Concordia

La fanfare La Concordia a fixé son concert annuel au **samedi 28 mars 2015, à 20h30**, à la salle de la Biolette, à Basse-Nendaz.

Chasse aux lapins

Les enfants suivront Max pour partir à la chasse aux lapins qui se sont égarés au centre de la station. Rendez-vous le **dimanche 5 avril, à 9h**, devant le Centre sportif.

Waterslide

Le **lundi 6 avril 2015**, la plage s'invite à la montagne. Ski ou snowboard aux pieds, élanchez-vous sur le lac de Tracouet dans une tranchée de 30 mètres creusée dans la neige. Une autre façon de skier, pour ceux qui n'ont pas peur de se mouiller!

60^e anniversaire du FC Nendaz

Pour célébrer ses 60 ans d'existence, le FC Nendaz vous convie à une soirée nendette le **vendredi 17 avril 2015**. Cortège dans le village de Basse-Nendaz et fête à la salle de la Biolette au programme.

Concert du Muguet

Le concert du chœur mixte Le Muguet aura lieu le **samedi 18 avril 2015, à 20h15**, à l'église d'Aproz.

Lotos

- 14.12: FC Printse-Nendaz, à 17h, à la salle de la Biolette
- 21.12: Secours Mutuel, à 17h30, à la salle de la Biolette
- 28.12: Eglise de Basse-Nendaz, à 17h30, à la salle de la Biolette
- 04.01: Echo du Mont, à 17h, à la salle de gymnastique de Fey
- 11.01: Concordia, à 17h30, à la salle de la Biolette
- 18.01: Ecochœü, à 17h30, à la salle de la Biolette
- 25.01: Chanson de la Montagne, à 17h, à la salle de la Biolette
- 01.02: Ski club Arpettaz, à 17h30, à la salle de la Biolette
- 08.02: Le Muguet, à 17h, à la salle de gymnastique de Fey
- 15.02: La Caecilia, à 17h, à la salle de gymnastique de Fey
- 22.02: HC Nendaz, à 17h30, à la salle de la Biolette